

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. PIERRE ANDRÉ, commissaire
 Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVE AQUATIQUE
DE LA RIVIÈRE MOISIE ET DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
DES LACS PASTEUR, GENSART ET BRIGHT SAND**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 4 mai 2005, 19 h
Hôtel Sept-Îles
451, avenue Arnaud
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 MAI 2005	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS	8
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	22
REPRISE DE LA SÉANCE	24
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
DANIEL GIRARD.....	27
LUCILLE ST-PIERRE.....	32
GENEVIÈVE POMMERLEAU.....	40
BERNARD LYNCH.....	44
GUY PARENTEAU.....	54
JOHN PARISÉ.....	70
JEAN-JACQUES GAGNON.....	71
SERGE LAUZON	83
DAVID TRUDEL	88
GILLES COUTURE	95

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

Mesdames et messieurs, bonsoir!

5

Bienvenue à tous dans la salle ainsi qu'à ceux qui nous écoutent par l'entremise d'Internet pour cette première partie de l'audience publique portant sur les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand.

10

Je suis Claudette Journault, je préside la commission. Cette commission est également constituée de madame Christiane Courtois, commissaire, et de monsieur Pierre André, également commissaire.

15

Je prendrai d'abord une quinzaine de minutes pour vous présenter l'équipe de la commission, les règles de procédure que nous allons suivre, les personnes-ressources qui ont été invitées ainsi que les représentants du proposeur.

20

Je fais maintenant la lecture du mandat qui a été confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Thomas J. Mulcair, dans une lettre adressée à monsieur William J. Cosgrove, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

25

En vertu des pouvoirs que me confère l'article 39 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une consultation du public sur les réserves de biodiversité projetées du lac Gensart, du lac Pasteur et sur la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie situées dans la province naturelle des Laurentides centrales, de même que sur la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand située dans la province naturelle du Plateau de la Basse-Côte-Nord.

30

Le mandat du Bureau débutera le 30 mars 2005.

35

Les quatre projets, dont nous allons faire ensemble l'examen public, découlent de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Ils n'ont donc pas fait l'objet d'une décision finale, malgré certaines mesures provisoires qui ont été prises par le gouvernement du Québec.

40

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe du BAPE en appui à la commission. Alors, d'abord à l'avant, à votre droite, monsieur David Boudreault et monsieur Mathieu St-Onge, analystes, qui supportent la commission dans son questionnement, son analyse et dans la préparation du rapport.

Ensuite, à l'arrière de la salle, madame Danielle Dallaire, coordonnatrice du secrétariat

de la commission, qui est responsable de la logistique; elle est également responsable de la gestion documentaire et elle assure le lien entre la commission et ses interlocuteurs.

45 Pour sa part, madame Louise Bourdages est conseillère en communication. Elle est responsable des relations avec les citoyens et avec les médias, ainsi que de la tenue du registre dont je vais vous parler tout à l'heure. Enfin, nous serons aidés dans nos travaux par madame Maryse Filion.

50 L'organisation technique des séances publiques est assurée par les Services gouvernementaux. Le responsable est monsieur Richard Grenier et il est accompagné de monsieur Martin Lajoie, technicien du son.

55 Mentionnons également que tout ce qui est dit en audience est enregistré. C'est madame Lise Maisonneuve, sténographe officielle, qui est ici à l'avant, qui assure ce travail. Les transcriptions commenceront à être disponibles aux environs du 13 mai pour les séances de cette semaine et un peu plus tard pour les séances subséquentes. Dès qu'elles seront disponibles, la commission s'assurera de les rendre accessibles dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE.

60 Alors, voyons comment se déroulera cette première séance d'audience publique ici à Sept-Îles. Nous en avons déjà tenu deux, dans les jours précédents, à Port-Cartier.

65 Alors, tout d'abord, après mon exposé, je demanderai aux personnes-ressources de s'identifier et de présenter les collaborateurs qui les accompagnent. Puis je demanderai au porte-parole du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de s'identifier et de nous présenter les membres de son équipe. Il fera, par la suite, une présentation des projets que le ministère soumet à la consultation. Cela prendra une trentaine de minutes.

70 Par la suite, nous prendrons une pause et c'est à ce moment que le registre sera ouvert. Le registre sert à tous ceux qui veulent prendre la parole. Il est situé à l'arrière de la salle.

75 Si vous souhaitez poser des questions, je vous indique que le nombre de questions permis est de deux par intervention, sans sous-questions. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre possible de participants de prendre la parole. Vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre pour des questions supplémentaires. Autrement dit, on autorise deux questions par intervention et vous pouvez poser toutes les questions qui sont nécessaires pour votre bonne compréhension des propositions soumises et des retombées.

80 Pour cette première partie de l'audience publique, la commission entendra aussi les personnes qui désirent exposer leurs préoccupations sur un sujet précis, signaler des éléments d'intérêt ou présenter des suggestions et des commentaires susceptibles d'éclairer la

commission sur les projets soumis à son analyse. Il vous suffit aussi de vous inscrire au registre auprès de madame Bourdages à l'arrière de la salle. Alors, sentez-vous très à l'aise de participer.

85

Je m'adresse maintenant aux internautes qui suivent la diffusion des séances de la commission.

90

Ceux et celles qui le désirent peuvent aussi poser des questions ou nous faire part de préoccupations, de suggestions ou de commentaires par Internet. Un formulaire prévu à cette fin est accessible dans le site du mandat, à la rubrique *À surveiller*. À cette même rubrique, vous trouverez un hyperlien vous permettant d'accéder à l'information concernant le traitement de vos questions, préoccupations, suggestions ou commentaires.

95

En bref, la commission traitera les questions, les synthétisera, les regroupera afin de les inclure dans son questionnement et celui du public. Ainsi, les réponses seront fournies, dans la mesure du possible, lors des séances prévues à l'horaire de la commission. Les interrogations fréquentes sur certains sujets seront également soulignées lors des séances. Les questions adressées par Internet, qui n'auront pas obtenu réponse lors des séances, seront, si nécessaire, acheminées par écrit aux personnes-ressources concernées.

100

En ce qui concerne vos préoccupations, suggestions ou commentaires, la commission pourra en faire mention lors des séances prévues à l'horaire et elles seront considérées dans l'analyse de la commission sur les projets concernés.

105

Afin de respecter la transparence, cet exercice permettant l'intervention des internautes durant les séances de l'audience publique, les questions, les préoccupations, les suggestions et les commentaires reçus seront colligés dans deux documents distincts, qui seront déposés par la commission et rendus publics comme tous les autres documents relatifs au dossier.

110

Alors, revenons maintenant dans la salle. Durant les séances publiques, la commission peut intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle.

115

Toutes les questions du public doivent m'être adressées. Ceci s'applique également à toutes les réponses aux questions. Aucun échange direct ne devra se faire entre les représentants du promoteur, les personnes-ressources et le public. Je dirigerai ensuite les questions aux personnes concernées.

120

La commission ne tolérera aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes. La meilleure façon de favoriser les débats sereins consiste à respecter les règles de procédure du BAPE.

Les réponses aux questions doivent être fournies immédiatement ou le plus tôt possible.

125 Si une réponse ne peut être donnée immédiatement, la commission se chargera de l'obtenir lors
d'une autre séance ou encore par écrit. Ces réponses feront partie du dossier et seront
disponibles le plus rapidement possible dans les centres de consultation et dans le site Internet du
BAPE.

130 Si une information ou certains documents demandés sont considérés comme confidentiels
par la personne qui doit les déposer, elle doit en faire part à la commission au moment où celle-ci
en fait la demande.

135 Si la commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention
«confidentiel». La commission fixera une rencontre et entendra les représentations des personnes
concernées quant aux allégations de préjudice qui pourrait être encouru. La commission prendra
ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre
publique l'information. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette
décision. À la suite de quoi, l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera
renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la commission en tienne compte dans ses travaux.

140 Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de
l'audience, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut
s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la commission qui se chargera de vérifier auprès
de la commission.

145 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté
d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin
d'évaluer la qualité de ses services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous
demandons de bien vouloir remplir ce questionnaire disponible à cet effet et de le remettre à
150 madame Bourdages.

155 Je vous souligne que nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de
déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Il repose sur les valeurs
d'équité, d'intégrité, d'impartialité et de transparence. Ces règles, bien que particulièrement
exigeantes, permettent d'éviter les conflits d'intérêt et même l'apparence de conflits d'intérêt. Les
membres du BAPE sont fiers d'y souscrire.

160 Je vous souligne également que le BAPE est un organisme dont les membres possèdent,
pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées, les pouvoirs et l'immunité des commissaires
nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*, ce qui signifie que nous avons été
assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec.

Nous intervenons donc dans une étape précise de la démarche gouvernementale
relativement aux aires protégées, celle de la consultation du public. Et je rappelle que la

165 décision finale sur les projets n'est pas encore prise.

Le rapport de la commission sera remis au président du BAPE, lequel le remettra au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le ministre fera par la suite une recommandation au Conseil des ministres, puisque c'est là que se prendra la décision.

170

Quant aux délais pour le dépôt du rapport de la commission, bien que la loi prévoit que le dépôt du rapport doit être fait dans les six mois suivant la fin de la consultation, la commission souhaite déposer son rapport en septembre, ce qui correspondrait à un délai d'environ trois mois après la fin de la consultation.

175

La documentation relative aux projets qui sont soumis à notre analyse, incluant celle qui est déjà déposée et celle qui le sera tout au long de cette audience publique, peut être consultée au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi que dans les centres de consultation ouverts ici dans la région où les aires protégées à l'étude sont projetées. Ces centres sont situés à la bibliothèque Louis-Ange-Santerre de Sept-Îles; au musée Shaputuan de Sept-Îles; le Centre de santé Mani-Utenam à Mani-Utenam; à la Bibliothèque municipale Le Manuscrit de Port-Cartier; également à la Bibliothèque publique de Fermont.

180

185

Il y a deux parties à l'audience publique. Je vous ai expliqué tout à l'heure la première partie. Cette première partie va se continuer demain après-midi, à compter de 13 h 30. Et, au besoin, nous aurons une séance demain soir si le besoin s'en fait sentir. Nous serons également à Fermont le 9 mai en soirée, à 19 h et, au besoin, le 10 mai dans l'après-midi et aussi en soirée.

190

Les séances qui avaient été prévus à Uashat et à Mani-Utenam ont été annulées, parce que nous avons demandé aux Innus de déléguer des porte-parole et ils ont décliné l'invitation.

195

En ce qui concerne la deuxième partie de l'audience publique, nous allons commencer les séances dans la semaine du 7 juin. La date exacte va vous être fournie dans les jours qui suivent dès que nous aurons terminé à Fermont, parce qu'il faut avoir 28 jours entre la fin de la première partie et le début de la deuxième partie. Alors, la commission a examiné si c'était possible de le faire et les salles sont disponibles. Alors, on donne suite à la demande qui a été faite en ce sens et on va vous donner plus de détail au fil des jours, ça s'en vient.

200

Maintenant, comment la deuxième partie va se dérouler? La deuxième partie de l'audience publique, nous souhaiterions que ce soit un lieu pour travailler ensemble pour bâtir une convergence. Ce n'est pas une médiation qu'on fait, mais on essaie de rapprocher les gens vers une approche qui convient le plus possible à l'ensemble des utilisateurs du territoire, de même qu'à ceux qui ont des préoccupations tant de conservation que d'utilisation comme telle.

205

Alors, dans cette optique-là, nous vous demandons de préparer un mémoire pour nous

210 dire comment vous voyez les propositions d'aires de conservation. C'est une approche très simple qu'on veut de vous, nous dire comment vous voyez, par exemple, les limites proposées, la proposition de gestion. Même, on a demandé hier si vous avez des propositions pour donner des noms à ces réserves-là.

215 Tout ce qui est important pour vous, bien, dites-nous-le dans un mémoire. Et nous, nous allons examiner l'ensemble des mémoires reçus et nous allons vous convoquer – d'ailleurs, toute personne est convoquée, peut participer à la deuxième partie de l'audience publique – et nous allons discuter sur des sujets précis. Il va avoir des ateliers de travail sur des thèmes et nous allons vous dire les thèmes dans la semaine qui va précéder l'audience publique. Ces thèmes vont être établis en fonction des mémoires que vous allez nous faire parvenir.

220 Alors, les dates pour nous faire parvenir les mémoires, on va vous les dire après la deuxième partie parce que tout change avec ce nouveau calendrier-là. Je vous les dirai en ouverture après la pause.

Alors, maintenant, nous invitons les personnes-ressources à bien vouloir se présenter.

225 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Bonsoir, madame la présidente. Mon nom est Sébastien Desrochers. Je travaille au ministère des Ressources naturelles et de la Faune à Québec.

230 Je suis accompagné, ce soir, de monsieur Donald Gingras qui est chef des unités de gestion Sept-Îles–Havre-Saint-Pierre–Anticosti pour Forêt Québec. Il y a monsieur Conrad Drolet, directeur régional de la Côte-Nord, secteur du Territoire, et madame Johanne Labonté, qui est biologiste au bureau régional ici à Sept-Îles pour Faune Québec. Il y a d'autres professionnels aussi qui sont dans la salle, qui peuvent, au besoin, aussi répondre à des questions.

235 En réponse à des interrogations qui avaient été soulevées en début de semaine, on a des documents ou des informations qu'on voudrait déposer ou présenter ce soir si c'est le moment approprié?

240 D'abord, on voulait revenir sur les impacts qui avaient été demandés au niveau forestier pour l'agrandissement du projet du lac Pasteur. Alors, monsieur Gingras pourrait vous faire part de ces impacts-là.

245 **M. DONALD GINGRAS :**

Oui. L'impact sur la possibilité forestière pour l'agrandissement du lac Pasteur est de 3 000 m³.

LA PRÉSIDENTE :

250

Merci.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

255

Dans un deuxième temps, on veut donner une information également sur le piégeage dans la réserve à castor de Saguenay, il y avait eu des questions qui avaient été soulevées à ce sujet-là. Alors, madame Labonté pourrait vous expliquer un peu en détail.

Mme JOHANNE LABONTÉ :

260

Bonjour, messieurs, mesdames. J'aurais de l'information à diffuser via Power Point. Je ne sais pas si c'est plus approprié de vous faire la présentation après la présentation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ou tout de suite?

LA PRÉSIDENTE :

265

On va entendre le ministère; puis ensuite, on reviendra sur votre présentation.

Mme JOHANNE LABONTÉ :

270

D'accord.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

275

En terminant, après la présentation de madame Labonté, on pourrait revenir aussi sur des informations sur le saumon. On a des données aussi qui pourraient être présentées à la commission.

LA PRÉSIDENTE :

280

Merci.

M. PHILIPPE GAGNON :

285

Oui, bonjour. Philippe Gagnon de la MRC de Sept-Rivières, aménagiste. Je n'ai pas d'autres informations nouvelles à donner. Je veux juste vous faire remarquer, dans la salle il y a aussi la directrice générale de la MRC, madame Johanne Laurin. Merci.

M. DENIS TÉTREAUULT :

290

Bonsoir. Mon nom est Denis Tétreault. Je suis directeur du Service d'urbanisme pour la

295 Ville de Sept-Îles. Donc, je n'ai, moi non plus, pas d'information pour l'instant. Et il y a madame
Claudette Villeneuve, membre du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, qui est dans la salle
donc pour répondre à certaines questions. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

300 Merci. Vous avez la parole, ministère du Développement durable, de l'Environnement et
des Parcs.

M. PIERRE BERTRAND :

305 Bonsoir, madame la présidente. Mon nom est Pierre Bertrand, je suis le porte-parole
officiel du ministère pour cette présentation et cette audience publique.

310 Je suis accompagné de François Brassard, qui est chef de division à la Direction du
développement durable du patrimoine écologique et des parcs, monsieur Olivier Bérard, qui est
chargé de projet à la même direction, et madame Marilou Tremblay, coordonnatrice régionale à la
Direction régionale de l'analyse et l'expertise de la Côte-Nord et qui est responsable de ce projet.

J'avais quelques réponses pour hier. Je peux les donner tout de suite ou non, vous aimez
mieux la présentation...

LA PRÉSIDENTE :

315 Pour la compréhension de la salle, ce serait peut-être mieux de faire votre présentation
globale et ensuite y répondre.

M. PIERRE BERTRAND :

320 Alors, madame la présidente, on débute notre présentation en faisant part à la salle que
notre présentation va se diviser en trois parties: un préambule; par la suite, nous allons vous
présenter les portraits et enjeux de conservation pour les quatre aires protégées projetées; et
enfin, un projet de cadre de gestion et de protection vous seront proposés.

325 Alors, j'invite François Brassard à vous présenter la première partie.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

330 Bonsoir, tout le monde! Ça nous fait vraiment plaisir d'être ici ce soir, à Sept-Îles, pour
vous présenter nos projets de conservation. Moi, je vais plus mettre en contexte et Pierre

poursuivra pour décrire l'écologie assez fantastique de ces grands territoires-là qu'on veut protéger sur la Côte-Nord.

335 D'où ça vient cette volonté de protéger des territoires au Québec? Ça vient d'un engagement qui a été pris en 1992 à Rio de Janeiro. En fait, le Québec et le Canada ont signé la Convention sur la biodiversité et ils se sont engagés à protéger des territoires significatifs, augmenter significativement la superficie de territoires protégés.

340 Et en 1999, on faisait, quand même quelques années plus tard, le constat suivant. C'est que les superficies d'aires protégées au Québec étaient seulement de 2.8 %, par rapport à une moyenne internationale qui oscille autour de 12 %, dépendamment de l'année de référence.

345 Les statuts juridiques qu'on avait au Québec étaient mal adaptés à couvrir de grands territoires – et je vous expliquerai pourquoi – et qu'il n'y avait pas, en fait, de stratégie, de plan d'action pour faire avancer cet engagement-là qui a été pris en 1992, et que le réseau actuel...

350 Vous voyez en bleu sur la carte du Québec – je vais la décrire pour les gens qui sont sur Internet – le réseau actuel présentait des aires protégées très ponctuelles près du fleuve Saint-Laurent. Donc, vous voyez, toute la zone de la forêt boréale était exempte d'aires protégées. C'est un exemple. Alors, il y avait vraiment du travail à faire quand on a fait ce constat-là.

355 Et c'est pour ça que, en juin 2000, le gouvernement a adopté des orientations stratégiques en termes de protection de la biodiversité, pour justement implanter ce réseau-là. Et c'est, en fait, les quatre axes que vous voyez à l'écran. Et je vous les cite: le premier axe et la première orientation, avoir atteint 8 % d'aires protégées au Québec d'ici 2005. Mais ce n'est pas tout de protéger 8 % du Québec, il faut aussi bien le faire.

360 Alors, donc, le deuxième axe, c'est de constituer un réseau qui est représentatif de l'écologie des écosystèmes du Québec. Mais tout ça doit se faire aussi en intégrant, parce qu'il y a plusieurs planifications qui existent sur le territoire, des planifications, par exemple, forestières ou des planifications d'aménagement du territoire par les MRC, donc, c'est d'intégrer le réseau d'aires protégées dans les processus d'affectation existants. Ça aussi, c'est quelque chose qui est important.

365 Et enfin, c'est tenir compte des réalités socio-économiques des différents territoires, des différents contextes et des communautés qui peuvent être touchées par ça, parce qu'on sait que ça a des impacts.

370 Donc, en mai 2002, le Conseil des ministres s'est donné un plan d'action stratégique sur les aires protégées qui visait et qui vise toujours à poursuivre l'implantation des statuts existants, des statuts traditionnels comme les parcs nationaux, tout le monde connaît le parc national, les réserves écologiques, les habitats fauniques.

375 Mais justement, dans une optique d'être plus flexible vis-à-vis la conservation du territoire,
le gouvernement a adopté une nouvelle loi, qui s'appelle la *Loi sur la conservation du patrimoine*
naturel, qui a été adoptée en décembre 2002. Cette loi-là a permis de créer des nouveaux statuts
qui n'existaient pas pour protéger le territoire. Et c'est principalement les statuts de réserve
380 aquatique et de biodiversité pour lesquels on va discuter ce soir, puisque c'est les statuts qu'on
propose pour nos projets.

Alors, à l'écran, vous avez le réseau tel que je vous le présentais en 1999 ou au tournant
de 2000. Et quand on a débuté la stratégie, on a créé d'abord quatre réserves aquatiques, dont
la fameuse réserve aquatique de la rivière Moisie qui est, en fait, la plus grande réserve
385 aquatique du Québec.

Et puis on a ajouté, depuis ce temps, vingt-quatre réserves de biodiversité. Vous voyez
beaucoup sur la Basse-Côte-Nord, la Côte-Nord et l'Abitibi, donc, différentes superficies qui
permettent d'aller capter, d'aller protéger des écosystèmes représentatifs de l'écologie de ce
390 territoire-là, et on poursuit le travail.

Et cinq réserves écologiques. Les réserves écologiques, c'est notre statut de protection le
plus sévère. C'est souvent des petites superficies pour lesquelles on veut protéger des éléments
très particuliers, très pointus du territoire.

395 Et cinq projets de parcs nationaux principalement dans la zone nordique du Québec qui
ont été créés et un projet qui a été réalisé, qui n'est plus un projet, en fait, qui est devenu un parc
avec un statut final, qui est le parc Pingualuit.

400 Donc, aujourd'hui, on va se concentrer, vous vous en doutez bien, sur la réserve
aquatique de la rivière Moisie, les réserves de biodiversité de Gensart, Bright Sand et Pasteur,
qui ont été des projets qui ont été annoncés en mai 2003 pour la Moisie et pour Pasteur, et juin
2003 pour Gensart et Bright Sand.

405 Alors, on a aussi maintenant au Québec une définition légale dans cette fameuse *Loi sur*
la conservation du patrimoine naturel. C'est important d'avoir des termes légaux pour une
reconnaissance de nos aires protégées sur le plan international. Alors, comment on la définit l'aire
protégée au Québec? C'est une portion de terre, d'eau douce, saumâtre ou salée, qui est
géographiquement délimitée.

410 Ça veut dire qu'il y a des limites identifiables sur le terrain qui est voué à la protection de la
diversité biologique, c'est évident, mais aussi des ressources naturelles et culturelles associées.
Ça, ça sous-entend qu'on peut faire des aires protégées aussi pour des raisons archéologiques
ou de sites historiques ou de sites culturels. Donc, quand on peut allier conservation de la
415 biodiversité et conservation du patrimoine culturel, on le fait.

Et tout ça est évidemment légalement désigné, c'est-à-dire qu'il y a des statuts légaux qui sont reconnus dans une loi. C'est un autre élément important. Et il s'ensuit des règlements et une administration qui doit être efficace pour assurer la protection de ces territoires.

420

On s'est donné aussi des définitions légales pour ces nouveaux statuts-là, pour réserve aquatique et de biodiversité. En fait, la réserve aquatique, comme son nom l'indique, vise principalement à protéger des milieux aquatiques représentatifs de l'écologie aquatique du Québec, ça va de soi. Et les réserves de biodiversité sont destinées à protéger des éléments terrestres de l'écologie du Québec.

425

Et ces deux nouveaux statuts-là, c'est un point important, ces statuts-là visent principalement à protéger des écosystèmes vis-à-vis des activités industrielles que l'on juge les plus impactantes sur le territoire. Donc, sur ces portions de territoire là qu'on protège, on interdit les exploitations forestières, les exploitations hydroélectriques, et l'exploration et l'exploitation minière et gazière. Donc, c'est l'objet principal.

430

Et innovation en conservation, c'est que les activités non industrielles comme les activités récréatives, le canot, la chasse, la pêche, la randonnée peuvent être permises, le piégeage, la villégiature existante et aussi toutes les activités traditionnelles autochtones. Ce qui n'était pas toujours le cas avec les anciens statuts comme réserve écologique, je vous le disais tantôt, qui est un statut très sévère, où il n'y a pas d'activités récréatives ni de chasse ni de pêche, là, qui peuvent être permises généralement, et de villégiature. Donc, ça nous prenait des statuts qui étaient beaucoup plus flexibles puisqu'il y a une grande utilisation du territoire, et on les a créés.

435

440

Pourquoi créer des aires protégées? Je vais passer rapidement sur ça. C'est des choses que vous connaissez sûrement. Donc, c'est pour évidemment conserver des éléments naturels sur un territoire qui est passablement voué, on le verra tantôt, à l'exploitation industrielle; des aires de repos et de reproduction et d'élevage pour la faune; et aussi des paysages de qualité. C'est pour se conserver des portions de paysage moins perturbées sur le plan humain. Et je vous disais tantôt aussi, ça vise aussi à protéger des parties du patrimoine culturel quand c'est possible, donc pour offrir des lieux de repos et de détente pour les citoyens.

445

Mais on a, disons, des raisons plus monétaires de le faire maintenant. C'est que les certifications environnementales exigent maintenant d'avoir des aires protégées sur les territoires qui sont exploités. Je pense ici particulièrement au processus de certifications forestières qui prennent de plus en plus d'importance pour les marchés, donc la vente des produits forestiers.

450

Et une autre raison économique qui peut être intéressante, c'est la diversification des économies régionales qui sont traditionnellement axées vers l'extraction des ressources primaires. Donc, en créant des aires protégées, on souhaite pouvoir amener des activités

455

d'écotourisme d'une manière plus importante et créer une autre économie.

460 Comment on choisit les aires protégées au Québec? Et je serai bref sur ça. On pourrait passer la soirée, mais ce n'est pas l'objet. Nous, au ministère du Développement durable, on utilise un cadre écologique de référence.

465 Vous voyez le premier niveau à l'écran. C'est une division du Québec, des écosystèmes du Québec, faite sur des éléments écologiques. Donc, ce n'est pas des divisions administratives. Et on est capable de diviser le Québec en différentes zones. Là, c'est le premier niveau comme je vous disais.

470 Donc, ça permet de distinguer les types de milieux. On est capable aussi de distinguer les types de couvert forestier. On a aussi des classifications plus de milieu hydrique, de lacs, de rivières. Et les conditions climatiques aussi sont prises en compte là-dedans puisque c'est important. On le sait, on le voit très bien, en protégeant la rivière Moisie, on couvre un gradient climatique assez impressionnant.

475 On a évidemment des outils de nature d'analyse écologique, mais on considère évidemment l'utilisation du territoire. Et c'est assez fondamental, puisqu'il y a plusieurs contraintes qui existent sur le territoire à l'établissement d'un réseau. Et la première contrainte, c'est les terres privées au Québec.

480 Ici, c'est plus sur la côte de la Côte-Nord, mais vous voyez que la première contrainte existante s'ajoute à ça. Tous les territoires qui sont dédiés à l'exploitation forestière, c'est une contrainte supplémentaire. Et vous voyez que, en fait, toute la forêt boréale, une bonne partie de la forêt boréale est couverte par les droits d'exploitation forestière. Se superposent à ça souvent, et particulièrement en Abitibi mais aussi à l'Île René-Levasseur, par exemple, des titres miniers ou des titres d'exploitation de gaz ou de pétrole, en rouge à l'écran.

485 Et des territoires voués à l'exploitation faunique plus particulièrement, ce n'est pas incompatible avec les statuts d'aire protégée, mais il faut prendre ça en compte aussi. Et la villégiature qui devient de plus en plus importante au Québec, en forêt, avec toute l'expansion de la villégiature qui a suivi l'étalement des chemins forestiers. Et les différentes conventions avec les nations autochtones, qui ne sont pas incompatibles avec les aires protégées, mais c'est un contexte qu'il faut prendre en compte, donc s'adapter aux différentes situations.

490 Vous voyez, c'est dans ce contexte-là qu'on doit créer des aires protégées au Québec. En fait, on résume ça en disant qu'on a d'abord pensé à exploiter le territoire québécois et on s'est aperçu ensuite que, oups! il fallait peut-être en protéger une partie pour assurer la conservation de la biodiversité. Ce qui rend difficile le travail parce que ça aurait été plus simple de penser à protéger d'abord et exploiter ensuite. Mais c'est comme ça qu'on vit le contexte

actuel.

500 Alors, on s'est donné un processus en cinq étapes. Je vous résume ça rapidement. La première étape, pour le ministère du Développement durable, c'est d'identifier avec les partenaires des territoires. Et Moisie, Gensart, Bright Sand et Pasteur ont été identifiés comme des territoires importants à protéger. C'est toujours une décision gouvernementale et le
505 gouvernement a décidé de mettre ces territoires-là en réserve pour une période de quatre ans. Et, à partir de ce moment-là, on a quatre ans pour se rendre jusqu'au statut final.

 Donc, pendant cette période de quatre ans là, on a au ministère travaillé à la collecte de données pour constituer un document de consultation, que vous avez d'ailleurs entre les mains, c'est le document sur lequel porte la consultation ce soir. On a soumis ça au Bureau d'audiences
510 publiques.

 Et on est, ce soir, à la troisième étape de la consultation publique qui est très importante pour nous, puisque c'est là qu'on peut recevoir le pouls du public, les opinions du public vis-à-vis le projet qu'on a de conservation. Et le BAPE va produire un rapport de ces consultations-là, dans
515 lequel il va avoir des recommandations qui vont être faites au ministre, à notre ministère, pour ajuster le projet pour qu'il corresponde le mieux possible aux aspirations des communautés et qui se fasse aussi dans un cadre de conservation.

 Donc, c'est à la suite de ce grand exercice démocratique qu'on va produire un plan final de conservation qu'on veut le mieux adapté, et que le gouvernement devra prendre une décision
520 finale sur le statut qu'on donnera aux aires protégées.

 C'est très résumé, mais on va revenir plus en détail sur ça bientôt. Alors, Pierre, je t'invite à poursuivre.

525

M. PIERRE BERTRAND :

 Oui. Merci, François. Deuxième partie de notre représentation, c'est vraiment les portraits et enjeux des quatre aires protégées. Alors, on tombe dans le vif du sujet.

530

 Vous allez vous rendre compte que plusieurs cartes vont être projetées à l'écran au cours des prochaines minutes, et plusieurs de ces cartes-là ont été imprimées et sont installées un peu partout autour de la salle. Alors, on vous invite à en prendre connaissance lors de la pause parce que, des fois, elles passent vite à l'écran.

535

 Débutons tout de suite par la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie. C'est l'objet de notre rencontre de ce soir mais on va vous présenter les trois autres également. C'est une superficie de 3 898 km² qui est proposée en protection. C'est la deuxième plus grande aire protégée de la Côte-Nord. La plus grande, dont on n'a pas encore fait de consultation publique,

540 c'est dans la région de Natashquan. Environ 20 % du bassin versant de la rivière serait protégé
par ce 3 800 km, presque 3 900 km. La largeur de protection varie de 6 à 30 km et englobe cette
partie de protection, englobe 115 km de la rivière aux Pékans et une trentaine de kilomètres de la
rivière Carhiel.

545 La rivière Moisie, on n'apprend rien à personne ici ce soir, c'est une grande rivière à
protéger pour ses caractéristiques écologiques, évidemment ses paysages grandioses, ses
écosystèmes, sa géologie, son relief et son débit; aussi pour ses habitats favorables à plusieurs
espèces d'intérêt, évidemment le saumon – on va en parler plus longuement tout à l'heure – l'aigle
royal également et le caribou des bois sont des espèces d'intérêt identifiés; pour l'absence de
550 perturbations majeures et pour son utilisation historique.

Les deux photos de gauche à l'écran illustrent le gradient climatique du sud au nord qui
permet de protéger une diversité d'écosystèmes. La photo du coin gauche, en haut, c'est le
secteur de la chute Katchapahun, on parle de forêts résineuses denses. Et la photo du coin
555 gauche en bas illustre des forêts résineuses ouvertes. Les deux photos de droite nous montrent
une des confluences majeures entre la rivière aux Pékans et la rivière Moisie.

Les préoccupations. On en a identifié quelques-unes au ministère. Il y en a très
certainement d'autres. Mais pour nous, la préoccupation principale dans toutes les réserves de
560 biodiversité, c'est l'harmonisation des usages.

Mais pour la rivière Moisie, on considère qu'il y a des préoccupations spécifiques, qui
sont le saumon et l'activité de pêche, les aménagements piscicoles. Et c'est ces deux-là – on les
a entourés en rouge – qui, pour nous, sont jugés prioritaires comme préoccupation. Mais il y a
565 également les activités traditionnelles autochtones, le patrimoine culturel, le caribou forestier et
l'aigle royal, et enfin l'exploitation forestière et minière environnante. Et je vous rappelle qu'il y en
a probablement plusieurs autres.

Parlons rapidement du saumon. On sait que la situation mondiale en Amérique du Nord,
570 au Canada et au Québec est préoccupante. À cause de la configuration particulière de la rivière
Moisie, on n'a pas un portrait complet de la population. Mais pour illustrer la situation du saumon
au Québec et surtout sur la Côte-Nord, on a illustré sur ce tableau les montaisons connues, bien
calculées de deux rivières de la Côte-Nord: la rivière Trinité et la rivière Godbout. Et on se rend
bien compte que de 1986 à 2002, et les courbes sont là pour le démontrer, c'est une baisse
575 généralisée depuis les quinze dernières années. Alors, la situation du saumon de la Moisie risque
d'être dans la même situation.

Pour ce qui est de la rivière Moisie, sans entrer dans une guerre de chiffres et de
comparaisons, le nombre de saumons atlantiques de la rivière Moisie – et ça, c'est des chiffres
580 qu'on a récoltés un peu de plusieurs sources – aurait chuté de 65 % à 70 % au cours des quinze
dernières années. Et la tendance ici, sur le tableau, ce qu'on projette à l'écran, c'est la

tendance du succès de pêche qui est à la baisse. Depuis 1964, notre graphique montre les tendances de succès de pêche jusqu'à 2004 et on voit que la tendance encore là est assez évidente.

585

On a placé, en rouge, quatre événements importants pour peut-être relier certaines raisons ou expliquer certaines baisses du succès. On voit, en 1970, la construction de la passe migratoire de la Katchapahun; après ça, l'autre événement important, la création en 1986 de la ZEC de la rivière Moisie; puis en 1991, l'arrêt des pêches commerciales, évidemment le saumon qui était destiné à la rivière. Mais on a vu que même l'arrêt de la pêche commerciale n'a pas augmenté la tendance du succès de pêche. Et enfin, en 1994, évidemment il y a eu un ajustement de la réglementation provinciale et la remise à l'eau était encouragée à plusieurs endroits sur la rivière.

590

595

Sur la rivière Moisie, il y a plusieurs intervenants, plusieurs intervenants qui sont dans le domaine de la pêche. À l'intérieur des limites de la réserve aquatique, qu'on va vous montrer un peu tout à l'heure, il y a quatre pourvoies à droits exclusifs. On part du nord vers le sud: la pourvoirie de la Haute-Moisie, la pourvoirie Moisie-Ouapetec, la pourvoirie Eau-Dorée et la pourvoirie Moisie-Nipissis.

600

À l'extérieur maintenant, en aval, à l'extérieur des limites de la réserve aquatique projetée, on a la pourvoirie Messnak, qui est du côté de la Nipissis, mais elle n'est pas opérationnelle au moment où on se parle, bien qu'elle ait le statut de pourvoirie en bonne et due forme.

605

Il y a évidemment, plusieurs le connaissent, le Camp de pêche au saumon Moisie, qui est un camp de pêche privé; un peu plus au sud, la zone d'exploitation contrôlée; et à l'intérieur de cette zone-là, une pêche d'alimentation pratiquée par les communautés autochtones.

610

Très rapidement, parlons un peu de la remise à l'eau. C'est une pratique encouragée et même chez certains pourvoyeurs obligatoire pour leur clientèle. Cette remise à l'eau là, évidemment pour ceux qui connaissent la rivière, elle varie en fonction de la volonté des différents intervenants. Mais dans le secteur de la réserve aquatique projetée, il y a plus de 90 % des saumons qui sont remis à l'eau.

615

Et on voit ici une présentation graphique avec une petite photo à droite pour illustrer qu'il y en a qui remettent à l'eau leur saumon. Une évolution du pourcentage de remise à l'eau par secteur de pêche. Et on se rend compte que le secteur de pêche, qui est en noir, une ligne continue noire, c'est le secteur de pêche de la réserve aquatique proposée, qu'on est même presque à 98 % en 2004 de remise à l'eau; tandis que d'autres secteurs, c'est un peu moindre, ça va de 55 % à 60 % à peu près.

620

Parlons des aménagements piscicoles. Sur la rivière Moisie, il y a quand même deux

625 obstacles naturels connus, c'est la chute Katchapahun du côté ouest et la chute Tonkas du côté est. Il y a eu des travaux d'aménagement de la chute Katchapahun à partir de 1960. Mais avant ça, autour de 1960, sur une base très ponctuelle, il y a eu le transport d'individus de l'aval vers l'amont. C'était fait à l'occasion. Ce n'était pas fait à toutes les années, ce n'était pas toujours le même nombre de poissons. Il y a eu aussi en 1960, dans les années 60, du dynamitage qui a permis peut-être le franchissement de la chute par certains saumons.

630 Mais je pense que l'événement majeur, ce qu'on pense au ministère, c'est la construction de la passe migratoire dans les années 70, ce qui a rendu, selon les experts, accès à environ 50 % supplémentaire d'habitat favorable au saumon pour la reproduction.

635 Il y a eu également du côté est de la rivière, du côté de la Nipissis – mais il faut bien indiquer que ce n'est pas dans la réserve aquatique projetée, mais on en parle quand même ce soir – la construction d'une passe migratoire, mais avec plus ou moins de succès et plus ou moins fonctionnelle cette passe migratoire là. Parce qu'à certaines conditions hydrauliques, les gens savent que le saumon peut accéder plus haut sur la rivière.

640 Et il y a eu aussi pendant plusieurs années, en collaboration avec la minière IOC, du transport d'individus qui se faisait en haut de la chute Tonkas. On parle dans les années 80. Ça a duré 10, 12, 15 ans à peu près cette pratique-là.

645 Les enjeux de conservation pour cette réserve aquatique projetée de la rivière Moisie. Évidemment, premier enjeu d'importance, selon nous, la protection du saumon atlantique.

650 Le contexte. On sait que le saumon, c'est l'emblème de la rivière. On sait aussi que ça amène une activité économique importante. Mais on a dit, et je pense que tout le monde l'admet, que la situation est préoccupante. Ce qu'on a aussi dans le contexte, c'est que la pratique de la remise à l'eau est quasi systématique dans les secteurs de pêche de la réserve aquatique projetée et que la volonté des pourvoyeurs de la réserve aquatique est d'harmoniser leurs efforts de protection.

655 Les mesures de conservation proposées en relation avec ce contexte, c'est de rendre obligatoire la remise à l'eau des saumons capturés à la pêche sportive dans la réserve aquatique projetée; limiter à trois le nombre de saumons remis à l'eau quotidiennement; promouvoir des pratiques de pêche permettant un taux de survie maximal des individus remis à l'eau suite à une capture; et enfin, améliorer les connaissances sur le saumon atlantique et sur l'activité de pêche sportive.

660 Le ministère propose que les pourvoyeurs, à l'intérieur de leur territoire de l'aire protégée, intègrent dans leur plan de gestion respectif les trois premières mesures de conservation.

665 Un petit mot sur les aménagements piscicoles. On vous a montré tantôt le contexte de la chute Katchapahun avec la construction de la passe migratoire pour faciliter l'accès. Mais on sait également que les modalités de fonctionnement de cette passe migratoire là sont aléatoires. Et même dernièrement, lors d'un colloque, il a été identifié un besoin de mieux connaître la situation en amont et en aval de la passe migratoire.

670 Alors, les mesures de conservation proposées sont de collaborer avec les intervenants pour évaluer les impacts de la passe migratoire sur le saumon et la biodiversité, et définir les modalités de fonctionnement de la passe migratoire.

675 Au ministère, dans le dossier des aires protégées, il est important de dire que le ministère considère qu'il faut limiter les aménagements piscicoles à des fins de restauration d'une population qui serait menacée lorsque les perturbations humaines ont été limitées. Alors, pour nous, de faire des aménagements pour une espèce lorsque l'espèce n'est pas en danger, n'est pas menacée, ce n'est pas quelque chose qui est acceptable dans une réserve aquatique ou réserve de biodiversité.

680 Si vous le permettez, nous allons passer un peu plus rapidement les portraits et les enjeux des autres réserves de biodiversité projetées dans le territoire dont il est question lors de cette commission.

685 La réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur maintenant. C'est un territoire de 311 km². C'est à une quinzaine de kilomètres au nord de Port-Cartier. Elle se situe, cette réserve projetée là, cette aire protégée là, au sein de la réserve, en plein coeur de la réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles. La rivière Pasteur est un affluent de la rivière aux Rochers et il y a une vingtaine de lacs qui représentent environ 15 % de la superficie de la réserve projetée.

690 Cette réserve de biodiversité du lac Pasteur, on veut la protéger à cause d'un complexe de lacs et de montagnes; pour ses caractéristiques écologiques, dont le paysage, les écosystèmes, la géologie, le relief, évidemment les nombreux lacs; mais aussi pour ses habitats favorables pour le caribou des bois; pour l'absence de perturbations majeures en raison de son ancien statut de réserve forestière; et pour son utilisation historique et actuelle.

695 Sur la photo qui est présentée à l'écran, on voit des montagnes couvertes de tourbe abritant des pessières généralement humides et plusieurs lacs.

700 L'originalité de ce territoire qui est proposé, c'est qu'il y a des territoires fauniques qui sont situés soit à côté ou carrément qui l'englobent. On parle de la réserve faunique Port-Cartier–Sept-Îles, qui est gérée par la SÉPAQ, et la ZEC Matimek, qui est située tout juste à l'est. Et on sait que ces deux organisations-là, la SÉPAQ et la ZEC, offrent des services et des produits liés à l'exploitation faunique et aux activités de plein air.

705

710 Nous vous présentons sur la prochaine diapositive un projet d'agrandissement. Lors de nos prérencontres, parce qu'on en a eu un certain nombre un peu partout sur le terrain avec les utilisateurs, et les gens nous ont déjà proposé un agrandissement de la réserve projetée du lac Pasteur. On parle d'un agrandissement qui serait de l'ordre de 224 km² et qui protégerait encore plus d'éléments représentatifs de la forêt boréale et d'anciennes forêts.

715 Pour les gens qui sont sur Internet, on pourrait peut-être expliquer rapidement que l'agrandissement irait se coller sur la rive est du lac Walker, avec à la limite nord le lac Mouscouthou. Et au sud, la rivière Cache-deux, sud-est, ferait toute la limite, la rivière Cache-deux.

720 Les préoccupations que nous avons identifiées au ministère. Évidemment, il y a toujours l'harmonisation des usages, on le fait dans tous les territoires. Pour nous, la préoccupation principale, c'est les aménagements piscicoles, mais aussi les activités traditionnelles autochtones, le patrimoine culturel, le caribou et l'exploitation forestière environnante.

725 Très rapidement, parlons des travaux d'aménagement piscicole, d'aménagement faunique qui se font à proximité de la réserve de la rivière Pasteur. Il y a une mise en valeur du saumon qui se fait dans le bassin versant de la rivière aux Rochers. Il y a eu de nombreux ensemencements et aménagements piscicoles, mais ce n'est pas dans la réserve projetée. Et il y a eu une tentative d'ensemencement dans la rivière Pasteur en 2000.

730 On sait qu'il y a une présence de juvéniles, en 2001, dans la rivière Pasteur à cause de la pêche électrique et de nos collègues de la Faune qui nous ont rapporté les faits.

Le potentiel de la rivière Pasteur pour la production de saumon semble modeste par rapport aux autres rivières du bassin versant. Et pour ce qui est de la présence du saumon ailleurs dans la réserve de biodiversité projetée, ça reste à confirmer.

735 Les enjeux de conservation pour cette réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur. Le contexte, c'est la présence de territoires fauniques. On a parlé de la réserve Port-Cartier–Sept-Îles et on a parlé de la ZEC Matimek. L'existence d'un programme de mise en valeur du saumon pour la rivière aux Rochers et ses tributaires; les différentes tentatives d'introduction de saumons; évidemment, les observations qu'on a faites du saumon sur la rivière Pasteur et en aval du même lac; présence de saumon à confirmer dans la réserve de biodiversité projetée; et dans le
740 contexte, on a ajouté: la biodiversité de la réserve peut être menacée par l'introduction d'espèces.

745 Les mesures de conservation proposées sont les suivantes: limiter les aménagements piscicoles à des fins de restauration d'une population menacée, le cas échéant, et évaluer les impacts potentiels des ensemencements réalisés en dehors de l'aire projetée sur les

communautés piscicoles indigènes situées à l'intérieur de la réserve de biodiversité projetée.

Maintenant, nous allons regrouper le portrait des deux prochaines réserves de biodiversité projetées, les lacs Gensart et Bright Sand.

750

La réserve de biodiversité de Gensart proposée, 474 km², c'est situé à 40 km à l'ouest de Fermont. Il y a un sentier de motoneige à l'intérieur de cette réserve de biodiversité là et on parle d'une trentaine de lacs qui occupent environ 20 % de la superficie de la réserve.

755

Pour ce qui est de la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand, on parle d'une superficie de 278 km², à environ 130 km au sud-est de Fermont, mais à une vingtaine de kilomètres au sud de la frontière du Labrador située, dans le fond, à l'est de la rivière Moisie. Et une vingtaine de petits lacs de petites superficies seraient à l'intérieur de cette réserve de biodiversité. Peut-être important de vous dire, c'est qu'il y a deux lignes de transport d'énergie qui traversent la réserve.

760

Pourquoi protéger ces deux territoires? Pour le lac Gensart, on parle d'un complexe de landes et de forêts. Pour le secteur du lac Bright Sand, on parle de tourbières et de landes. Pour leur caractéristiques écologiques, pour leurs habitats favorables au caribou, pour l'absence – ça, c'est un point important – pour l'absence de perturbation majeure et pour leur utilisation historique et actuelle.

765

Une petite photo pour illustrer la réserve projetée de Gensart, présence de grands lacs et on parle de pessières à lichen ouvertes, typiques du début de la taïga. Tandis que le territoire proposé du lac Bright Sand, c'est plus relié à des dépôts d'origine glacière. La moitié du territoire est composée de landes sèches et la présence de tourbières réticulées.

770

Les enjeux de conservation pour ces deux territoires – nous les avons mis ensemble – c'est avant tout l'acquisition de connaissances. Les connaissances disponibles sur ces territoires n'ont pas permis de déterminer d'enjeux majeurs potentiels risquant de compromettre le maintien de la biodiversité, et la poursuite de l'acquisition de connaissances sur ces territoires était une préoccupation pour le ministère.

775

Maintenant, la troisième partie de notre présentation, c'est le projet de cadre de protection et de gestion. Il est important de dire que la gestion va débiter dans chacune de ces réserves-là lors de l'attribution du statut permanent et d'un plan de conservation final. D'ici ce temps-là, il n'y a pas vraiment de gestion qui se fait, à part la protection qui est incluse dans les plans de conservation qui sont faits au départ.

780

Les modalités de gestion d'une réserve aquatique, c'est s'occuper de l'application réglementaire, la signalisation, la surveillance, la délivrance d'autorisations; l'acquisition de

785

connaissances, la recherche et le suivi; et enfin, la mise en valeur, la sensibilisation et l'éducation.

790 Les principes de gestion que nous proposons, c'est une approche partenariale avec les intervenants concernés sur les territoires. On souhaite une participation active et démocratique de ceux-ci à la planification et à la gestion des territoires. On a une volonté de regrouper les préoccupations locales et d'harmoniser les usages, et nous souhaitons une promotion d'une vision régionale de la conservation.

795 Voici maintenant notre proposition pour les quatre territoires: la mise en place de deux conseils de conservation et de mise en valeur, des CCMV, pour les quatre aires protégées, un CCMV regroupant la partie aval de la réserve aquatique de la rivière Moisie et les réserves de biodiversité des lacs Pasteur et Bright Sand, et un autre Conseil de conservation et de mise en
800 valeur regroupant la partie amont de la réserve aquatique de la rivière Moisie et de la réserve de biodiversité de Gensart. Et on parle d'une limite qui se situerait avec la limite des deux MRC, la MRC Caniapiscou et la MRC Sept-Rivières.

805 Quels seraient les mandats d'un CCMV? Conseiller le ministère responsable quant à la gestion des réserves aquatiques et de biodiversité et proposer un plan d'action pluriannuel. On parle d'un plan d'action où il y aurait le suivi de la biodiversité, l'acquisition de connaissances, la conservation et la mise en valeur, et l'éducation et la sensibilisation. Et ça, ce n'est qu'un début. Établir des partenariats également avec les intervenants régionaux et locaux.

810 Quelles sont, très rapidement, les responsabilités du ministère? C'est la gestion évidemment des aires protégées; c'est fournir un support scientifique et technique; élaborer et mettre en oeuvre des programmes: des programmes de suivi, des programmes d'acquisition de connaissances, de conservation et d'éducation et de sensibilisation; mais aussi le ministère doit valider le plan d'action pluriannuel et coordonner les activités et le fonctionnement du CCMV.

815 Le fonctionnement d'un CCMV, malheureusement pour les gens sur Internet, on a fait ici un petit schéma où, dans un premier temps, le CCMV serait responsable de l'élaboration du plan d'action de chacun des territoires en collaboration avec le ministère. Les membres du CCMV évidemment devront adhérer à une charte définie par le ministère.

820 Dans un deuxième temps, la mise en oeuvre des plans d'action pourrait être réalisée par des prestataires de services. Certains services pourraient être faits par des gens de l'entreprise privée ou par des organismes sans but lucratif. Le ministère devra s'assurer, par contre, de l'atteinte des objectifs de conservation, tout en fournissant un support technique et scientifique.

825 Enfin, pour les problématiques particulières, le CCMV pourrait faire appel à des intervenants extérieurs, à des compagnies forestières, à d'autres ministères responsables d'autres aspects.

830 C'est presque terminé notre présentation. La composition proposée pour le Conseil de
conservation et de mise en valeur pour la partie amont de la réserve aquatique, on propose quatre
représentants: un du monde municipal, un de la réserve de Matimekosh, la communauté
autochtone, un d'un ONG environnement, un de chasse et pêche, du milieu touristique, de la
villégiature et du milieu de l'éducation.

835 Il y aurait également deux ministères qui siègeraient à titre de conseillers. On parle du
ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Territoire et celui du secteur Faune,
ainsi que le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, à titre de
coordonnateur.

840 Pour le secteur plus au sud, pour le CCMV situé en aval, la partie aval de la réserve
aquatique et des réserves de Bright Sand et de Pasteur, on suggère douze représentants: un du
milieu municipal, quatre de la communauté autochtone de Uashat-mak-Mani-Utenam, un de la
réserve faunique, un ONG environnement. Après ça, un de chaque des suivants: conseil de
845 gestion de la rivière Moisie, chasse et pêche, villégiature, milieu touristique et milieu de
l'éducation, pour un total de douze, avec encore les mêmes deux ministères conseillers et le
ministère du Développement durable, Environnement et Parcs à titre de coordonnateur.

850 En conclusion, le ministère croit que ces projets permettront de maintenir dans la région
des espaces naturels de grande qualité, permettront de protéger la biodiversité, notamment les
espèces, les habitats et écosystèmes représentatifs de la région, d'impliquer les intervenants
régionaux dans la gestion des quatre réserves et de concilier – ça, c'est important – les aspects
protection, mise en valeur et usages.

855 Les attentes du ministère, parce que ça a été une question qui nous a été posée hier soir
et on l'a mise sur une diapositive aujourd'hui, ce que nous voulons au cours de cette soirée et des
prochains jours, nous souhaitons présenter les projets d'aires protégées, c'est fait; favoriser la
participation active et démocratique du public avec vos questions et vos commentaires; recueillir
vos préoccupations et la vision de la population sur ces territoires; rechercher des solutions
860 permettant l'intégration des projets d'aires protégées au contexte régional; et surtout bonifier nos
propositions.

Merci, madame la présidente.

865 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Maintenant, vous pouvez répondre aux questions qui avaient été laissées en
suspens hier?

870 **M. PIERRE BERTRAND :**

Oui. Nous avons déposé à la commission, en début de séance, un document, qui est la carte à l'échelle 1:40 000, une carte de la réserve de biodiversité protégée du lac Pasteur avec l'agrandissement du secteur Walker, avec des délimitations mieux identifiées. C'est un peu ce qui nous avait été demandé. On a déposé une carte papier, mais aussi sur un CD-ROM.

875

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

880

M. PIERRE BERTRAND :

Deuxième intervention. On avait eu une question hier soir sur l'interprétation légale du zonage. Ça avait été posé, le zonage 1, 2, 3 sur la Moisie, ça a été discuté hier. Nous avons fait une vérification. On vous confirme ce qui a été dit hier, c'est que le zonage n'est pas obligatoire dans un plan de conservation. On peut en mettre un si le conseil le juge à propos et il pourrait devenir réglementaire, mais ce n'est pas nécessaire. Ce n'est pas une obligation de faire un zonage et de suggérer des types de protection. Alors, c'est assez ouvert, c'est assez souple.

885

890 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va. Madame Labonté?

890

Mme JOHANNE LABONTÉ :

895

Oui. J'aimerais vous apporter des précisions quant au piégeage dans la réserve à Castor. C'est madame Courtois qui m'avait posé la question.

900

Alors, Olivier, j'aimerais que tu fasses apparaître, s'il vous plaît, la carte 1 qui était sur le CD qu'on vous a fourni. Cette carte-là a été déposée dans l'état de situation du secteur Faune. Donc, ça va être dans la documentation qui va être accessible à tous.

905

Donc, madame la commissaire, en attendant qu'on voit l'image, la carte du piégeage, à la question: «Y a-t-il des activités de piégeage dans la réserve à castor de Saguenay», la réponse est oui. Parce que de façon superposée à la réserve de castor, il y a un zonage pour la gestion du piégeage au Québec. C'est un petit peu ce que je vais vous expliquer, le zonage du piégeage dans le secteur avoisinant les aires protégées dont il est question lors de la présence audience.

910

Donc, ce qu'on peut voir à la carte à l'écran – en format papier, je dois vous avouer que c'est beaucoup plus visible que ce qu'on voit là – le réseau hydrographique est très développé

sur la Côte-Nord, c'est ce qu'on peut constater à l'écran, mais on voit quand même les quatre aires protégées dont il est question. Le Québec est divisé en 96 unités de gestion d'animaux à fourrure, ce qu'on appelle dans notre jargon les UGAF. Avec les projets d'aires protégées actuels, il y a quatre UGAF qui se superposent aux aires protégées.

915

Complètement au nord, l'UGAF 96 se superpose en grande partie à l'aire protégée projetée du lac Gensart. Dans cette UGAF, on retrouve des droits particuliers à certaines communautés autochtones en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord-Québécois.

920

Ensuite, plus au sud, la grande partie centrale des aires aquatiques de la Moisie, Bright Sand et Pasteur, elle se retrouve dans l'UGAF 60, c'est comme une zone libre de piégeage. Pour pratiquer une activité de piégeage, on doit détenir un permis général de piégeage qui nous permet de piéger sur les terres du domaine de l'État.

925

Complètement au sud de la réserve aquatique de la rivière Moisie, il y a une infime portion qui touche l'UGAF 58 où c'est la même situation. C'est une zone libre de piégeage aussi où ça prend le permis général pour pouvoir pratiquer des activités de piégeage.

930

Entre les deux, il y a l'UGAF 59 qui est touchée, qui est une UGAF de terrain de piégeage enregistré.

935

Les terrains de piégeage enregistrés pour pouvoir y pratiquer des activités de piégeage, le piégeur doit détenir un permis de piégeage professionnel ou un permis d'aide piégeur. C'est assorti d'un bail sur le terrain où on donne les droits exclusifs de piégeage.

940

Si on pouvait illustrer la carte 2, on verrait les terrains de piégeage qui sont touchés par la portion sud de la réserve aquatique de la Moisie; enfin, qui se superposent. Donc, ils sont illustrés à la carte 2 qui est aussi dans l'état de situation qu'on a déposé.

945

Je tiens tout de suite à apporter une précision à cette carte. Ce ne sont pas l'ensemble des terrains de piégeage enregistrés qui sont illustrés, mais vraiment ceux qui sont touchés de plus près par le projet actuellement sur la table. Dans la portion ouest de la carte, il y a d'autres terrains de piégeage enregistrés, mais ils ne sont pas illustrés. Donc, c'est important de considérer cette précision.

950

Donc, dans le sud de la réserve aquatique de la rivière Moisie, qu'on voit en rayé vert sur la carte, il y a cinq terrains de piégeage enregistrés qui se superposent en partie aux limites, dont trois camps de piégeage qui se trouvent directement à l'intérieur des limites de la réserve aquatique de la rivière Moisie.

Dernière précision que je pourrais apporter, c'est que le bail de droits exclusifs de piégeage est d'une durée de neuf ans, puis il est assorti d'obligations et de certaines conditions

pour les piégeurs qui détiennent ce bail-là.

955 C'est un petit peu les précisions que je pouvais vous apporter. Donc, oui, il y a des activités dans la réserve à castor de Saguenay.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

960 Merci, madame Labonté.

LA PRÉSIDENTE :

965 Alors, merci. Nous prenons une pause d'une quinzaine de minutes. Je vous rappelle que le registre est maintenant ouvert. Alors, si vous voulez poser des questions, vous êtes les bienvenus.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

* * * * *

970 **REPRISE DE LA SÉANCE**

LA PRÉSIDENTE :

975 Alors, nous reprenons avec une courte présentation sur le saumon. Puis ensuite, ça va être monsieur Daniel Girard qui va être appelé à la table.

Mme JOHANNE LABONTÉ :

980 J'inviterais mon collègue, François Barnard, à venir présenter de l'information sur la population de saumon de la rivière Ouapetec.

M. FRANÇOIS BARNARD :

985 Bonsoir, madame la présidente, monsieur, madame les commissaires! Bonsoir, tout le monde!

990 En réponse à certaines préoccupations qui ont été soulevées hier à Port-Cartier au sujet de la rivière Ouapetec et aussi à une demande qui nous a été faite par la commission, j'ai préparé une petite synthèse des connaissances qui sont existantes au niveau de la rivière Ouapetec elle-même. Les données que je vais présenter proviennent totalement de rapports de travaux d'Hydro-Québec, dans les années 90, qui ont été faits sur la Moisie et sur la rivière Ouapetec elle-même.

Donc, on voit la rivière Ouapetec ici, qui est un tributaire important de la Moisie au

995 niveau du saumon, même si sa taille relative par rapport à l'ensemble du bassin versant est assez faible.

1000 On peut passer à la diapositive suivante. Les travaux d'Hydro-Québec ont touché à peu près tous les aspects du cycle de vie du saumon dans la Moisie, et la Ouapetec a été étudiée aussi en parallèle, même si elle ne devait pas être touchée par les projets d'Hydro, pour avoir une rivière témoin ou être capable de mesurer l'évolution de la population de saumon dans cette rivière-là si jamais le projet de détournement avait eu lieu.

1005 Donc, les travaux ont touché, comme je le disais, à tous les aspects du cycle de vie du saumon. Pour commencer, c'est des données qui ont été prises au niveau des juvéniles dans la rivière et c'est des travaux de pêche électrique. Je n'expliquerai pas comment ça fonctionne.

1010 Ce qu'il est important de retenir ici, c'est que dans l'ensemble du bassin versant de la rivière Moisie, incluant la Ouapetec, il y a eu un certain nombre de stations qui ont été échantillonnées avec la pêche électrique. Et les densités de tacons, donc les jeunes saumons qui ont été trouvés dans la rivière Ouapetec, on voit les chiffres ici, c'est par unité de 100 m². Donc, ce sont, si on regarde par rapport aux autres stations qui ont été échantillonnées aussi dans la branche principale, ainsi que par rapport à la moyenne qui est 43 tacons par 100 m², on voit que dans la Ouapetec, quand même il y avait des densités qui étaient significativement plus élevées.

1015 Je vais lire simplement le premier paragraphe ici que j'ai inclus. Je ne pense pas que les gens puissent lire de là-bas.

1020 Généralement, on reconnaît que les meilleurs habitats sont ceux où l'on retrouve les plus fortes densités de juvéniles. Les résultats obtenus au chapitre des densités montrent qu'il n'y a pas de différence significative entre les stations du cours principal de la Moisie, sauf pour les tacons et plus de la station Joseph. Donc, dans la Moisie elle-même, entre les différentes stations qui ont été faites, il y avait une certaine uniformité au niveau des densités et des taux de croissance.

1025 Ensuite, la rivière Ouapetec, par contre, se distingue nettement par des densités plus fortes pour toutes les classes d'âge. Puis ça, ça a ressorti plusieurs fois dans les documents. Évidemment, je ne reviendrai pas là-dessus, sauf que j'ai inclus d'autre chose dans la présentation que je vais déposer demain et vous pourrez en prendre connaissance.

1030 Ici, on voit, pour la rivière Moisie, les densités de tacons qui avaient été trouvés en moyenne pour l'ensemble des stations, qui est de 44 tacons par 100 m². Puis on voit une comparaison avec d'autres rivières du Québec dans d'autres régions avec des moyennes aussi. Ça fait qu'on peut voir que dans la rivière Moisie, les densités en moyenne sont très fortes. Puis dans la Ouapetec, on vient de voir le chiffre à la diapositive précédente, à l'effet qu'il y avait au-

1035 dessus de 60 tacons par 100 m², en moyenne, dans les stations qui ont été échantillonnées, donc encore plus élevé que ça.

1040 Après, la population de juvéniles. Les travaux ont aussi porté sur la dévalaison des saumoneaux dans la rivière Ouapetec. Et ça, c'est une question qui a été posée hier spécifiquement. Donc, on voit, ici, l'estimé du nombre de saumoneaux en dévalaison dans la rivière Ouapetec pour les quatre années où est-ce qu'il y a eu des évaluations qui ont été faites. Proportionnellement au niveau de cette rivière-là, qui a environ une quarantaine de kilomètres accessibles au saumon, ce sont des chiffres qui sont importants.

1045 Puis il faut prendre en considération qu'une partie de la production de la rivière Ouapetec, suite à la reproduction des juvéniles qui peuvent sortir de la rivière pour aller coloniser la branche principale évidemment. Donc, la production réelle est probablement plus élevée que ça encore.

1050 Ensuite, il y a eu des études qui ont été faites sur le nombre de saumons adultes en montaison. On voit, encore là, pour les cinq années où les décomptes ont été effectués, le nombre d'adultes en montaison dans la Ouapetec.

1055 On voit aussi un chiffre intéressant ici, par rapport aux évaluations de montaison totales dans la Moisie, qui ont aussi été faites en parallèle les mêmes années. On voit le pourcentage que la montaison de la Ouapetec représente dans la montaison totale. Évidemment, ce sont des évaluations, il faut faire attention à l'interprétation qu'on peut faire de ces résultats-là, mais ça donne quand même un ordre de grandeur de la valeur relative de la Ouapetec par rapport à l'ensemble du bassin de la rivière Moisie.

1060 Une autre question qui avait été posée hier spécifiquement pour la rivière Ouapetec, donc l'âge en mer, le nombre d'années passées en mer. On sait que dans la rivière Moisie, il y a beaucoup de saumons de grande taille qui ont souvent trois années en mer ou, sinon, qui reviennent frayer pour une deuxième fois ou même plus.

1065 Donc, dans la rivière Ouapetec, la structure de population au niveau des madeleineaux qui ont passé une année en mer, les dibermarins qui ont passé deux années en mer, les tribermarins qui ont passé trois années en mer, les multifrayeurs sont ceux, comme je vous le disais tantôt, qui reviennent frayer pour une deuxième ou troisième fois, on voit les pourcentages ici qui apparaissent.

1070 Puis ce qui est important de souligner ici, c'est ce chiffre-là. Dans la rivière Moisie, pour l'ensemble de la population, on a une évaluation du nombre de madeleineaux, les petits saumons qui ont passé une année en mer seulement, d'environ 3 % normalement. Et dans la

1075 Ouapetec, d'après les chiffres qui apparaissent là, il y aurait un pourcentage beaucoup plus élevé.

1080 Actuellement, on est en train de faire des études de génétique sur la rivière Moisie en collaboration avec le docteur Bernatchez de l'Université Laval et une étudiante au doctorat qui travaille avec lui. Et les résultats préliminaires de leurs études montrent qu'ils n'ont pas été capables de cerner ou de caractériser la génétique de la rivière Moisie à partir des échantillons qu'on a fournis, qui venaient de la pêche sur la ZEC. Le spectre ou la fourchette au niveau de la variabilité génétique était trop large.

1085 Ça fait que cet été, ils nous demandent de retourner faire des études dans chacun des tributaires pour tenter de voir s'il n'y a pas différentes populations dans chacun des tributaires. Puis la Ouapetec pourrait être de ce cas-là. Donc, on voit dans la structure de population qu'il y a une différence.

1090 Je vais terminer avec ça. Dans la rivière Ouapetec, je voulais juste illustrer la limite de montaison qui est entre le lac Ouapetec, qui est ici, et le grand lac Germain. Donc, la limite de montaison est à peu près où est-ce que le rouge se termine. Ça peut être important suite aux discussions qu'on a eues hier aussi.

1095 Ça fait que je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour cette présentation.

Monsieur Daniel Girard, s'il vous plaît.

1100

M. DANIEL GIRARD :

Je me présente, Daniel Girard, président de l'Association de protection de la rivière Moisie. Bonsoir, madame la présidente, madame la commissaire, monsieur le commissaire.

1105

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

1110 **M. DANIEL GIRARD :**

Ça nous fait plaisir d'être ici encore ce soir. Même si on vous a suivis à Port-Cartier, on est contents que vous soyez dans notre ville, dans la ville où la rivière Moisie se termine. Donc, ça nous fait plaisir de vous accueillir.

1115

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1120 **M. DANIEL GIRARD :**

Je tiens à vous remercier pour avoir acquiescé à notre demande de devancer la deuxième partie des audiences. Parce que, pour nous, c'était important, on était en pleine période d'opération et le fait de devancer de quelques jours, ça pourra nous permettre justement d'être peut-être plus omniprésents et plus disponibles pour les différentes thématiques.

1125

Maintenant, j'aurais des questions principalement par rapport à l'ensemble du bassin de la rivière Moisie au niveau forestier, au niveau des capacités forestières de l'ensemble du bassin de la rivière Moisie. J'aimerais savoir c'est quoi le nombre de mètres cubes de bois qu'il y a dans le bassin versant de la rivière Moisie. Donc, on parle de la limite du 52e parallèle jusqu'à l'embouchure.

1130

Et plus spécifiquement, même si on nous a dit hier que c'était 20 000 m³ qui étaient protégés, je crois, dans l'aire protégée de la rivière Moisie, mais plus spécifiquement je voudrais avoir aussi les sous-bassins, le bassin de la rivière Ouapetec, uniquement le bassin de la rivière Ouapetec et non pas le bassin supérieur qui est inaccessible à cause de la rivière Ouapetec. J'aimerais avoir aussi le volume de bois dans la rivière Nipississ et j'aimerais avoir le volume de bois dans l'aire 94-02. Pour les gens du ministère, ils savent de quelle partie on parle, on parle de la partie aval de la rivière Moisie.

1135

1140

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Gingras.

1145 **M. DONALD GINGRAS :**

Oui. Je vais tenter de répondre bassin par bassin. Tout d'abord, pour le bassin hydrographique de la rivière Moisie, le volume correspondant à la possibilité forestière qui est située dans le bassin de la rivière Moisie est de 127 000 m³.

1150

Donc, pour les gens qui connaissent moins le terme «possibilité forestière», c'est le volume de bois qu'on peut prélever annuellement dans un territoire sans affecter le rendement de la forêt. Et c'est là-dessus qu'est basée l'attribution de bois aux entreprises forestières.

1155

Pour ce qui est du bassin de la rivière Ouapetec, toujours sur la même base, le volume correspondant de la possibilité forestière est de 56 000 m³.

Maintenant, pour ce qui est de la 94-02, j'aimerais savoir si monsieur Girard désire connaître le volume affecté par l'aire aquatique telle qu'elle est délimitée ou par l'ensemble du bassin de la rivière Moisie.

LA PRÉSIDENTE :

Précisez votre question.

M. DANIEL GIRARD :

Par l'ensemble du bassin de la rivière Moisie.

M. DONALD GINGRAS :

Par l'ensemble du bassin de la rivière Moisie dans l'aire commune 94-02, qui est beaucoup plus petite et qui est située au sud, presque à l'embouchure de la rivière Moisie, le volume affecté à ce moment-là serait de 6 900 m³, pour être précis, par rapport à une possibilité forestière globale dans cette aire commune là, après révision, la coupure de 20 % à la suite de la Loi 71, qui elle-même a été adoptée après la Commission Coulombe, alors la possibilité forestière est de 7 600 m³. Donc, c'est presque la possibilité entière de cette petite aire commune là qui serait soustraite, 6 900 m³ sur 7 600 m³.

M. DANIEL GIRARD :

Est-ce que je pourrais savoir la partie pour la portion de la rivière Nipissis?

M. DONALD GINGRAS :

Excusez-moi, j'avais oublié celle-là. Pour la Nipissis, il n'y a aucune superficie forestière productive accessible qui est située dans ce territoire-là. Donc, l'impact sur la possibilité forestière est nulle à ce moment-là. Ce qu'on retrouve dans ce bassin-là, au niveau forestier, c'est soit des forêts trop pauvres pour être exploités commercialement ou une topographie trop accidentée.

M. DANIEL GIRARD :

Et en terminant, par rapport à la réserve aquatique comme telle, est-ce qu'on s'entend bien sur 20 000 m³ de bois, le montant exact qui a été spécifié hier?

LA PRÉSIDENTE :

On attend la réponse.

1200 **M. DONALD GINGRAS :**

Oui, c'est bien ça, 20 000 m³, dont 18 000 m³ dans l'aire commune 94-20 et, pour être précis, 2 300 m³ dans l'aire commune 94-02, ce qui fait un peu plus de 20 000 m³, 20 300 m³. C'est le chiffre qu'on avait donné aussi à Port-Cartier.

1205

M. DANIEL GIRARD :

Parfait, je vous remercie.

1210

Ma deuxième question s'adresserait probablement au ministère des Ressources naturelles mais plutôt section Faune. Hier, on nous a présenté la carte concernant le caribou forestier.

Si on pouvait nous reprojeter la carte à l'écran, ça me permettrait de poser ma question.

1215

Quand on voit la carte apparaissant à l'écran par rapport au caribou forestier, un des enjeux qui a été retenu par rapport à la réserve aquatique de la rivière Moisie, oui, la ressource saumon, c'en est un, mais le caribou forestier en est un autre.

1220

Quand je regarde la carte et je regarde la répartition du caribou forestier à l'intérieur de l'aire protégée, j'aimerais ça savoir en pourcentage qu'est-ce que ça représente vraiment de la protection de l'habitat du caribou forestier, parce qu'il me semble pas voir beaucoup de protection pour le caribou forestier. Et si on incluait le bassin de la Ouapetec, c'est certain qu'à ce moment-là, on aurait une protection importante du caribou forestier.

1225

Donc, je crois qu'en pourcentage de territoire, j'aimerais ça savoir qu'est-ce qu'on protège exactement par rapport au caribou forestier.

LA PRÉSIDENTE :

1230

Madame Labonté.

Mme JOHANNE LABONTÉ :

1235

En fait, ces territoires-là, qui sont en mauve sur la carte, ce sont les secteurs d'intérêt où on souhaite mettre en place un plan d'aménagement de l'habitat du caribou par rapport à l'industrie forestière. Donc, c'est certain que ces aires-là ne se superposent pas à la réserve aquatique projetée parce que cette limitation-là, elle était déjà connue au moment où on a commencé à travailler sur un plan d'aménagement et au moment où on a fait les inventaires aériens.

1240 Donc, on n'a pas documenté la section de la réserve aquatique de la rivière Moisie, mais
vraiment qu'est-ce qui s'est retrouvé à l'intérieur des aires communes forestières. Ça ne veut pas
dire qu'il n'y a pas de caribou à l'intérieur de la réserve aquatique de la rivière Moisie. On l'a
soulevé, c'était un enjeu, il y a des habitats propices. Mais c'est clair que les secteurs qui sont là
sont à l'extérieur des limites des territoires délimités pour fins d'aires protégées, puis c'est à ce
1245 niveau-là qu'on veut travailler.

Je ne sais pas si ça répond clairement à la question de monsieur Girard?

LA PRÉSIDENTE :

1250 On va continuer un petit peu là-dessus.

Hier, à Port-Cartier justement, vous nous avez dit que vous pourriez déposer à la
commission une carte, qui ne sera pas rendue publique mais qui sera utile pour les travaux
1255 d'enquête de la commission sur les endroits où se retrouve particulièrement le caribou forestier.

Et dans le but de le protéger justement, on ne dira pas où aller les abattre
nécessairement, mais pourriez-vous nous dire, avec l'information dont vous disposez, sans être
précis quand même, si justement dans le territoire Ouapetec, est-ce que c'est un endroit
1260 particulièrement intéressant pour le caribou forestier?

Mme JOHANNE LABONTÉ :

1265 Mais c'est effectivement un endroit où il y a des caribous qui ont été observés récemment.
C'est un secteur qu'on connaît qui est utilisé de façon historique par le caribou forestier, qui
présente des habitats intéressants d'après les indices de qualité d'habitats dont on dispose.

LA PRÉSIDENTE :

1270 Est-ce que ça répond à votre question?

M. DANIEL GIRARD :

1275 Ça répond partiellement à ma question. Et si je peux me permettre, si on protégeait le
secteur de la rivière Ouapetec, qui serait bon pour le saumon, mais à ce que je peux voir sur la
carte, ça voudrait dire que ce serait bon aussi pour le caribou forestier?

LA PRÉSIDENTE :

1280 C'est ce qu'on a compris de la réponse qui nous a été donnée.

Mme JOHANNE LABONTÉ :

1285 Ça pourrait être un des outils pour contribuer à la protection de l'habitat du caribou, tout dépendant des limites et des scénarios qui sont déposés sur la table. Actuellement, je ne dispose pas de l'information suffisante pour pouvoir me prononcer à ce niveau-là.

M. DANIEL GIRARD :

1290 C'est très bien, je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1295 Nous invitons madame Lucille St-Pierre, s'il vous plaît. Alors, il y a un complément d'information avant de recevoir votre question, madame St-Pierre.

M. DONALD GINGRAS :

1300 Oui, peut-être juste pour rajouter qu'au niveau du caribou, il existe aussi certains types d'aménagement forestier qui permettent aussi de protéger le caribou. Puis on est justement en discussion, les secteurs Forêt et Faune et l'industrie, dans le but de parapher un tel plan, d'adopter un tel plan.

1305 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci.

Madame St-Pierre.

1310 **Mme LUCILLE ST-PIERRE :**

Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, madame Courtois, monsieur Pierre André et toute la commission.

1315 Je me nomme Lucille St-Pierre. Je suis directrice générale à la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, ici sur le territoire de Sept-Îles. Nous, notre mission ici dans la corporation, c'est d'éduquer, sensibiliser toute la population.

Donc, moi, j'ai deux petites questions. J'aurais un point d'information à demander.

1320

On a montré sur des cartes, quand on a montré les aires protégées de tout le Québec, on a montré que l'île d'Anticosti était une aire protégée. J'aimerais ça savoir, parce qu'avec la

1325 définition d'aire protégée, c'est dit qu'il n'y a pas d'activités industrielles. Mais à ma connaissance, à ce que je sache, il y a des activités industrielles, à savoir, il y a des coupes forestières puis il y a de l'exploitation gazière. Pourquoi elle est aire protégée?

LA PRÉSIDENTE :

1330 D'accord. Monsieur Bertrand va répondre à cette question.

M. PIERRE BERTRAND :

1335 Oui, madame la présidente. À l'origine, les aires protégées, avant l'arrivée de la loi, c'est ce qu'on considérait être des territoires protégés et l'Île d'Anticosti était considérée comme un habitat pour le cerf de Virginie. On considérait que le 8 000 km² de l'île était un ravage. Toute l'Île d'Anticosti était un ravage pour le cerf de Virginie. Alors, il était inclus, comme tous les autres ravages importants de cerf de Virginie au Québec, comme étant une aire protégée.

1340 Vous avez raison de dire qu'il se fait une exploitation forestière là, et il y a une discussion qui se fait au ministère, un débat même entre spécialistes: est-ce que l'Île d'Anticosti devrait continuer à être considérée comme une aire protégée parce qu'il se fait une exploitation industrielle, une exploitation forestière.

1345 Et ce qu'il est important de dire, c'est que l'exploitation forestière qui se fait à l'Île d'Anticosti, elle est faite en fonction de l'habitat du cerf de Virginie. C'est une exploitation forestière qui est tout à fait différente de ce qui se fait ailleurs au Québec. Elle est faite uniquement sur la recommandation des biologistes spécialisés du cerf de Virginie et la chaire de recherche en forêt cerf de l'Île d'Anticosti. Elle n'est pas faite en fonction... oui, il se fait une récolte, mais elle est faite en fonction de régénérer l'habitat du cerf de Virginie.

1350 Alors, on peut toujours débattre, c'est pour ça qu'il y a ce débat-là actuellement: est-ce que c'est une vraie exploitation forestière? C'en est une, mais elle est faite en fonction de critères pour l'habitat du cerf, pour permettre au cerf de Virginie de survivre à l'Île d'Anticosti.

1355 Alors, votre question est très pertinente et le débat n'est pas nécessairement terminé à cet effet-là. Certains disent: «Oui, c'est un habitat, parce qu'on fait une coupe forestière mais en fonction du cerf.» D'autres disent: «Non, non, c'est une industrie.»

1360 Puis peut-être que mon collègue François Brassard a certains éléments de plus.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Oui. J'ajouterais seulement qu'on est en train actuellement d'analyser l'écologie de l'Île d'Anticosti, qui est une écologie fantastique au niveau de sa diversité, et que dans les prochains

1365 mois, on aura probablement des propositions concrètes d'aires protégées spécifiques à l'île
l'Anticosti pour aller chercher vraiment la représentativité de l'île. Alors, on travaille sur ça.

LA PRÉSIDENTE :

1370 L'exploitation gazière, est-ce que c'est de la vraie exploitation gazière?

M. PIERRE BERTRAND :

1375 Actuellement, l'île d'Anticosti, madame la présidente, il y a eu de la recherche, de
l'exploration.

LA PRÉSIDENTE :

1380 Exploration?

M. PIERRE BERTRAND :

Pas de l'exploitation.

1385 **LA PRÉSIDENTE :**

Et ça, c'est permis?

M. PIERRE BERTRAND :

1390 Et si elle était créée, parce que ce n'est pas une aire protégée créée sous la *Loi sur la
protection du patrimoine naturel*, c'est une aire protégée qui avait un statut d'habitat faunique,
alors si elle était créée, comme François vous expliquait une partie, il n'y aurait pas d'exploitation
ni d'exploration gazière dans ces sections-là de l'île d'Anticosti. Ça, c'est certain.

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci.

1400 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

J'ajouterais, madame la présidente, que comme Pierre expliquait, il faut comprendre
l'historique des aires protégées. Puis à l'époque, ça a été considéré comme une aire protégée,
comme tous les habitats, les ravages de cerf de Virginie.

1405 Par contre, le ministère de l'Environnement doit publier un registre des aires protégées,

c'est dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, et ce registre-là va, permettez-moi l'expression, faire un ménage dans les statuts existants pour vérifier justement que ça corresponde bien à notre notion d'aire protégée où les activités industrielles sont interdites.

1410

Alors, il y a une révision à faire à Anticosti, et c'est pour ça que je vous disais tantôt qu'on travaille à identifier des aires protégées où il n'y aura pas d'activités industrielles de type comme on voit à certains endroits sur Anticosti. Mais ce n'est pas partout sur l'Île d'Anticosti.

1415

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Complément?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1420

Simplement pour apporter une précision supplémentaire pour la compréhension. Parce que le dossier des aires protégées, quand on appelle «aires protégées», il y a peut-être un peu de confusion des fois dans les interprétations.

1425

On ne l'a peut-être pas vu dans la présentation ce soir, mais il y a 26 statuts différents d'aires protégées qui sont régis par différentes lois, et les habitats fauniques sont régis par une certaine loi et ils sont considérés actuellement dans le registre sur les aires protégées. Il y a d'autres statuts, comme les écosystèmes forestiers exceptionnels, qui sont régis en fonction de la *Loi sur les forêts*.

1430

Donc, c'est différentes lois, différentes législations qui encadrent les activités des différentes aires protégées qui sont actuellement reconnues.

1435

Une précision supplémentaire d'information qu'il serait important à préciser. Dans l'éventualité où, à l'Île d'Anticosti, il pourrait avoir d'autres statuts que des statuts d'habitat faunique, par exemple une réserve de biodiversité, simplement pour préciser que certaines activités d'exploration minière, gazière ou pétrolière, en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, pourraient être permises dans la période transitoire.

1440

Donc, dans le statut projeté et au statut définitif, une fois les audiences passées et la décision du gouvernement pour un statut définitif, là, ces activités-là seraient interdites. Mais on parle bien de l'exploration et non pas d'exploitation.

LA PRÉSIDENTE :

1445

Merci pour la précision.

Mme LUCILLE ST-PIERRE :

1450 Ma deuxième question. Étant donné qu'on veut protéger les aires protégées Gensart,
Bright Sand et la réserve aquatique, tout ça, on voit que dans ça, il y a quatre lignes électriques,
transmission électrique, qui passent dans les réserves ou dans les protections des aires
protégées. J'aimerais ça savoir est-ce qu'il est prévu, justement étant donné que ça va être des
1455 zones d'aires protégées, est-ce qu'il est prévu qu'avec Hydro-Québec ou quoi que ce soit, qu'il n'y
ait plus d'épandage de phytocides sur les lignes électriques?

Et en même temps, sur la nouvelle ligne électrique qu'il va avoir avec La Romaine, est-ce
qu'elle va être souterraine justement pour éviter ça pour l'épandage des phytocides?

1460 **LA PRÉSIDENTE :**

Ou autres méthodes?

Mme LUCILLE ST-PIERRE :

1465 Oui, ou autres méthodes ou une diminution, ou s'ajuster justement avec les pesticides ou
des choses comme ça, l'épandage des...

LA PRÉSIDENTE :

1470 D'accord. Monsieur Bertrand.

M. PIERRE BERTRAND :

1475 Oui, madame la présidente. Les lignes de transport d'énergie, il est important de le dire,
sont exclues des réserves ou seront exclues des réserves. Elles passent à l'intérieur, mais il y a
une bande de – permettez-moi de vérifier avec mes collègues – une centaine de mètres de
chaque côté? En tout cas, il y a une bande de protection de 100 mètres, qui fait que la ligne de
transmission, elle n'est pas techniquement légalement à l'intérieur de la réserve de biodiversité.

1480 Et ce qu'il faut ajouter également, c'est que tous les arrosages de phytocides doivent être
autorisés, tout le plan d'arrosage doit être autorisé par le ministère au niveau d'un certificat
d'autorisation. Il est bien évident qu'à l'intérieur d'une réserve de biodiversité, là aussi, c'est des
éléments à tenir compte par l'analyste et par les gens qui nous proposent ces arrosages-là à
1485 Hydro-Québec.

Alors, il pourrait y avoir des modalités particulières. Ce n'est pas prévu dans la loi
actuellement, mais toutes nos analyses qu'on fait pour les arrosages de phytocides, on tient
compte de tous les éléments qu'on a en main. Et ça, ça en serait un.

1490

Mme LUCILLE ST-PIERRE :

Et quand ils font l'épandage ou quoi que ce soit, pour continuer dans ça, est-ce que la population peut être informée de ça, de ces épandages-là ou quoi que ce soit?

1495

LA PRÉSIDENTE :

Excellente question qui va dans la ligne de la transparence.

1500

M. PIERRE BERTRAND :

Oui. Madame la présidente, toutes les demandes de certificat d'autorisation, il y a un registre qui est fait, et tous les certificats d'autorisation qui sont émis, il y a une liste qui est faite mensuellement et c'est envoyé au Conseil régional de l'environnement. Il y a une copie qui est envoyée au Conseil régional de l'environnement, dont je pense que vous êtes membre, et aussi à la MRC, aux représentants élus.

1505

Alors, à tous les mois, comme directeur régional, à titre de directeur régional, je fais parvenir aux cinq MRC de la région et au Conseil régional de l'environnement toutes les demandes d'autorisation qu'on a reçues au cours du mois ou aux deux mois. Je vous dis: «au mois», c'est peut-être aux deux mois, mais c'est régulièrement.

1510

Et dans un deuxième tableau, dans une deuxième liste, on inclut toutes les autorisations qu'on a faites au cours de cette période-là. Alors, il y a une description. Et évidemment, si les gens veulent en savoir un peu plus, évidemment, à l'intérieur des lois ou des principes de la *Loi d'accès à l'information*, on peut rendre publiques certaines informations qui concernent ces demandes d'autorisation là et ces autorisations-là émises.

1515

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'ils sont aussi sur votre site Internet?

1520

M. PIERRE BERTRAND :

Certains le sont. On est à travailler à ça. Ceux de niveau industriel le sont maintenant. Disons, c'est une opération par étape au ministère qui a débuté l'an passé. Il y en a un certain nombre qui le sont déjà et tous les milieux éventuellement vont l'être. Toutes les autorisations éventuellement vont être sur le site Internet du ministère. Là, pour l'instant, on le fait papier avec les organismes du milieu et les MRC.

1525

1530

LA PRÉSIDENTE :

1535 Alors, ce qui pourrait toucher les aires protégées, s'il y a des demandes d'autorisation à l'intérieur de ces limites-là, est-ce que ça pourrait être un des éléments prioritaires d'information du public?

M. PIERRE BERTRAND :

1540 Écoutez, si c'est une suggestion qu'on nous fait, on peut en tenir compte, oui. On en prend bonne note.

LA PRÉSIDENTE :

1545 Merci, madame.

Mme LUCILLE ST-PIERRE :

Merci beaucoup.

1550 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Geneviève Pommerleau, s'il vous plaît.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1555 Monsieur Bertrand, en attendant madame Pommerleau, une question.

1560 Actuellement, Hydro-Québec a sûrement des lignes qui traversent des aires protégées. Est-ce qu'il est dans la pratique d'Hydro-Québec d'utiliser des méthodes mécaniques d'entretien des emprises actuellement lorsqu'ils traversent des aires protégées ou s'ils utilisent quand même des phytocides dans ces aires?

M. PIERRE BERTRAND :

1565 Monsieur le commissaire, dans la région ici de la Côte-Nord, la très grande partie de l'entretien, je ne pourrais pas vous donner le pourcentage exact parce que je n'ai pas les chiffres d'Hydro-Québec, mais la très grande partie de l'entretien se fait par phytocides, en raison principalement de l'accès, en raison de l'accès.

1570 Je ne pourrais pas vous donner le pourcentage qui se fait mécaniquement, mais il s'en fait un peu. Mais en raison de l'accès, c'est surtout par voie aérienne, par phytocides.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1575 Ma question était plus dans les aires protégées ailleurs au Québec, les aires qui existent déjà.

Il y a certaines aires où il y a des lignes électriques. Je me demandais simplement si Hydro-Québec utilisait les méthodes mécaniques dans les aires de façon pratique courante, étant donné que Hydro-Québec suit les codes de bonne pratique également. Et les milieux sensibles, il me semble que ça doit avoir une attention particulière d'Hydro?

M. PIERRE BERTRAND :

1585 Alors, monsieur le commissaire, on comprend bien les aires protégées projetées, parce qu'il n'y en a aucune qui est créée au moment où on se parle.

Je vais juste regarder, on me remet une note, là. Je vais demander à François de vous donner un peu plus d'information technique.

1590

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Monsieur André, comme vous le savez, on a beaucoup plus d'expérience avec les réserves écologiques puisque ça fait trente ans qu'on en crée au Québec. Et en effet, on est beaucoup plus sévères dans les réserves écologiques puisque, quand il y a des lignes électriques qui passent, c'est de l'entretien mécanique qui est prescrit.

1595

Par contre, on comprend que sur la Côte-Nord, il y a une difficulté d'accessibilité, les routes ne sont pas toujours près des lignes électriques et que les phytocides sont employés pour ces raisons-là. Alors, il faudra trouver une solution, je dirais, de développement durable vis-à-vis des aires protégées typiques de la Côte-Nord avec les problèmes qu'on peut rencontrer.

1600

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1605 Je pensais aussi aux parcs. Je ne pensais pas seulement aux réserves. Je pensais aires protégées au sens large, comme on avait déjà, quoi, le 2.8 %.

Monsieur Desrochers.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1610

En fait, je voulais effectivement amener le cas des parcs où il y a des lignes électriques. On pense au fjord où il y a une ligne électrique qui traverse le parc. Il faut dire que la proposition de lignes électriques d'emprise dans une réserve de biodiversité de près de 4 000 km², c'est

1615 quand même de faible superficie.

Si vous voulez plus de précision précise, par contre, sur les méthodes qu'utilise Hydro-Québec, je pense que ce serait opportun que la commission s'adresse directement à Hydro-Québec pour qu'elle ait une réponse précise et juste à cet effet-là.

1620

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Même les engagements qu'ils pourront prendre, par exemple, en bordure des rivières, comme la rivière Moisie, est-ce qu'ils sont prêts à laisser tomber l'utilisation de phytocides en bordure des rivières qui sont particulièrement sensibles dans des aires protégées. On va leur adresser nos questions.

1625

Alors, on vous reçoit.

1630

Mme GENEVIÈVE POMMERLEAU :

Bonsoir, madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

1635

Bonsoir.

Mme GENEVIÈVE POMMERLEAU :

1640

... monsieur et madame les commissaires. Geneviève Pommerleau du Conseil régional d'environnement.

Alors, ma première question. Considérant que la rivière Moisie a des tributaires importants, on sait qu'il y a du caribou forestier et l'aigle royal, deux espèces vulnérables dans la réserve présente, mais est-ce qu'on a regardé en dehors des limites, outre le caribou forestier, est-ce qu'on a regardé en dehors des limites de la réserve aquatique s'il y a des mentions d'espèces, que ce soit menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées?

1645

Par exemple, on peut penser au garrot d'Islande, il y a l'aloise savoureuse aussi dont on fait mention dans le plan de conservation. On dit qu'il est dans le bassin versant, mais on ne dit pas à quel endroit.

1650

Je me demandais s'il y a de la documentation disponible, si on sait s'il y a des mentions dans les tributaires importants comme la Ouapetec, la Nipissis, par exemple.

1655

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bertrand.

1660 **M. PIERRE BERTRAND :**

Oui, madame la présidente. Au niveau des espèces menacées ou vulnérables, on a une base de données au ministère, dont je n'ai pas le nom technique exact, c'est un paquet de lettres là, mais mon collègue pourra me donner le vrai terme. Ça, c'est pour les espèces, oui, autant floristiques que fauniques, on a les a toutes inventoriées. Pour celles qui sont connues, elles sont dans une base de données qui sont utilisées par chacun des analystes en région dans le cadre de nos travaux.

1670 De façon plus spécifique pour la rivière Moisie, tous ces éléments-là ont été pris en compte lorsque le territoire a été proposé au niveau de la délimitation. Mais comme on expliquait, puis peut-être pour le bénéfice des gens ici ce soir, ou sur Internet, comme on a expliqué lors d'une autre séance, la création ou la proposition des limites actuelles sont aussi dues à un jeu de négociation et de discussion entre les ministères également.

1675 C'est important de comprendre qu'on propose toujours, le ministère, un territoire qui est souvent beaucoup plus grand pour chaque territoire. Et en raison des utilisations qui soient sociales ou économiques, parfois les territoires ou souvent les territoires sont un peu plus petits lorsqu'on a une proposition gouvernementale qui rejoint les besoins de tout le monde.

1680 Alors, la question de madame est fort pertinente sur est-ce que les espèces, et en bordure, et à la limite, et à l'extérieur, oui, on en tient compte dans la mesure du possible. Mais lorsqu'on fait une proposition, c'est souvent un compromis, mais les éléments essentiels les plus importants y sont inclus.

1685 **LA PRÉSIDENTE :**

Avez-vous des compléments d'information là-dessus?

1690 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Oui, vous dire que le CDPNQ, c'est le Centre de données du patrimoine naturel du Québec qui est tenu à notre direction et ça couvre tout le territoire du Québec, ce n'est pas spécifique aux aires protégées, donc, on a des données sur les espèces menacées et vulnérables, madame la présidente, qui couvrent tout le Québec. C'est fait aussi en collaboration avec nos collègues de la Faune.

1700 Et quand on fait des territoires d'aires protégées, pour rejoindre ce que disait mon collègue Pierre, vous savez, je vous disais hier, on utilise les écosystèmes pour délimiter les aires protégées. Et aussi, on superpose les localisations d'espèces menacées ou vulnérables, qu'elles soient floristiques ou fauniques. Et quand c'est possible d'inclure une zone où on sait qu'il y a une espèce comme l'aigle royal ou autre, on le fait.

Mais encore faut-il avoir l'information. Parce qu'il faut bien comprendre que le Québec n'a pas été inventorié systématiquement. Donc, on peut le faire quand on a l'information.

1705

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Mais avec l'information dont vous disposiez lorsque vous avez défini les limites proposées, pourriez-vous nous dire justement quelles sont les espèces qui pourraient être présentes sur le territoire en périphérie et nous l'indiquer sur la carte?

1710

M. FRANÇOIS BRASSARD :

On va vous illustrer ça, madame.

1715

LA PRÉSIDENTE :

Et floristiques aussi, si c'est le cas, si vous avez de l'information.

1720

M. FRANÇOIS BRASSARD :

En fait, je pense qu'il faudrait vous sortir... on ne l'a pas là, là. Il s'agit de superposer la cartographie des espèces qu'on a et la carte de l'aire protégée, et on va pouvoir vous remettre ça.

1725

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Pas ce qui est seulement à l'intérieur...

1730

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1735

... mais ce qui est dans la zone. Parce qu'on ne reviendra pas nécessairement l'an prochain pour quelque chose tout juste à côté.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

1740

Absolument, on peut vous le faire pour la carte qui est présente à l'écran, en fait, qui couvre les quatre territoires qui sont soumis aux audiences publiques et tout le territoire qui est en dehors.

LA PRÉSIDENTE :

1745

C'est bon. Ça va répondre à votre préoccupation?

Mme GENEVIÈVE POMMERLEAU :

1750

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1755

On va avoir ça cette semaine?

M. PIERRE BERTRAND :

1760

Madame la présidente, on va faire un effort pour vous produire la carte vendredi parce que demain... oui, ça va être vendredi. On va produire la carte.

LA PRÉSIDENTE :

1765

D'accord, parce que demain on est en audience aussi. Il y a une grève, d'accord.

Alors, votre deuxième question.

Mme GENEVIÈVE POMMERLEAU :

1770

Oui, ma deuxième question, toujours en considérant les tributaires de la rivière Moisie, parce qu'on protège une partie du bassin versant mais il y a quand même des tributaires importants à considérer.

1775

On en a parlé un petit peu dans les autres rencontres, mais je veux savoir s'il y avait eu une évaluation des risques. Si on parle des tributaires, comme la Ouapetec et la petite rivière à la Truite, est-ce qu'il y a eu une évaluation des risques en termes d'avoir étudié les dépôts de surface, les pourcentages de pente de ces tributaires-là par rapport à d'éventuelles coupes forestières, par exemple?

1780

Considérant que c'est une rivière à saumon, considérant que c'est un territoire à protéger, est-ce que dans l'étude de la future aire protégée, est-ce qu'il y a eu cette évaluation de ces risques-là?

LA PRÉSIDENTE :

1785

D'accord. Monsieur Bertrand.

M. PIERRE BERTRAND :

1790 Madame la présidente, il n'y a pas eu d'étude de ce type de façon très particulière pour les deux territoires que vous nous parlez, que la rivière à la Truite et la rivière Ouapetec.

1795 Ce qui est considéré, c'est les normes actuelles du *Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier* qui assurent une certaine protection de ces aspects-là. Possiblement que nos collègues pourraient nous en faire part.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Gingras, vous pouvez peut-être compléter?

1800 **M. DONALD GINGRAS :**

1805 Il est prévu dans les objectifs de protection et de mise en valeur qui ont été... c'est des objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier qui ont été rendus publics par notre ministre, c'est, je crois, le 9 mars de cette année, de 2005.

1810 Il est prévu qu'on limite le déboisement, déboisement incluant la coupe, tout ce qui affecte finalement la forêt, qui fait tomber les arbres, donc la coupe, le châblis ou le feu, il est prévu que ce déboisement-là dans les bassins versants des rivières à saumon et des tributaires des rivières à saumon, où il y a du saumon aussi, il est prévu que ce déboisement-là soit limité à 50 % de la surface du bassin versant. Et ces objectifs de protection et de mise en valeur seront intégrés et en vigueur, donc seront intégrés au futur plan général d'aménagement forestier, qui seront en vigueur à compter de 2008.

LA PRÉSIDENTE :

1815 Merci.

Mme GENEVIÈVE POMMERLEAU :

1820 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1825 Merci.
Monsieur Bernard Lynch, s'il vous plaît.

M. BERNARD LYNCH :

Bonsoir, madame la présidente...

1830

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

1835

M. BERNARD LYNCH :

... madame et monsieur les commissaires. Bernard Lynch, vice-président de l'Association de protection de la rivière Moisie. Ma première question va s'adresser au MRN.

1840

On vient juste de parler du *Règlement des normes d'intervention forestière*. J'aimerais savoir si... je crois que, juste pour être sûr de ma question, le secteur de coupe de la rivière Ouapetec fait partie de la zone 94-20? C'est bien ça?

1845

M. DONALD GINGRAS :

Oui, c'est exact, de l'aire commune 94-20. Finalement, l'aire commune, c'est une définition territoriale qui apparaît dans les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

1850

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Gingras.

1855

M. BERNARD LYNCH :

Pour la rivière à la Truite, on parle bien de l'aire commune 94-02. C'est bien ça?

1860

LA PRÉSIDENTE :

Précision, monsieur Gingras?

1865

M. DONALD GINGRAS :

Rivière à la Truite, oui, c'est ça, dans la commune 94-02 située au sud de l'aire aquatique mise en réserve.

1870

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on pourrait la voir la rivière à la Truite?

M. PIERRE BERTRAND :

Madame la présidente, si on trouve une bonne carte, on va demander à quelqu'un de nous la pointer.

1875

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. On salue les internautes qui suivent les débats, nous vous rappelons que vous pouvez poser des questions. Vous avez accès sur le site à une approche de questionnement, un formulaire qui vous donne justement les façons de vous y prendre pour nous faire parvenir une question.

1880

M. FRANÇOIS BARNARD :

Alors, la rivière à la Truite, elle est localisée ici, donc à la limite, mettons à peu près aux deux tiers de la ZEC de la rivière Moisie sur la rive est, nord-est finalement, et je crois qu'elle est touchée, il faudrait vérifier avec les gens du secteur Forêt, mais elle pourrait être incluse dans une aire de coupe. Je crois que monsieur de Norbois, hier, est venu parler d'un secteur de coupe avec un moulin à scie qui est dans ce secteur-là, je crois que c'est l'objet de la question qui a été posée.

1885

1890

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1895

M. BERNARD LYNCH :

Ça va?

1900

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1905

M. BERNARD LYNCH :

J'aimerais savoir si, parce qu'on a parlé du *Règlement des normes d'intervention forestière*, s'il y a un registre des infractions des exploitants; lorsqu'ils commettent des infractions aux normes, s'il y a un registre de ces infractions-là.

1910

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur Desrochers peut-être.

M. DONALD GINGRAS :

1915

Peut-être avant, pour compléter pour la question du déboisement dans les bassins versants, j'aurais dû préciser que ça s'applique pour une superficie égale ou supérieure à 100 km² pour les bassins versants dont la superficie est égale ou supérieure à 100 km², c'est-à-dire 10 km par 10 km en équivalent de.

1920

La question, s'il existe un registre des infractions?

M. BERNARD LYNCH :

1925

Oui, un registre des infractions au *Règlement des normes d'intervention forestière*. J'imagine qu'il arrive qu'il y a des infractions par les compagnies forestières?

M. DONALD GINGRAS :

1930

Oui.

M. BERNARD LYNCH :

Est-ce qu'il y a un registre de ces infractions-là à quelque part.

1935

M. DONALD GINGRAS :

Actuellement, ces infractions-là sont publiées, apparaissent dans les journaux. Maintenant, s'il existe un registre, je ne pourrais pas répondre présentement à cette question-là. Je pourrais m'informer là-dessus.

1940

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. On va attendre une précision demain.

1945

M. BERNARD LYNCH :

J'aimerais beaucoup, madame la présidente, qu'on puisse nous produire le registre peut-être des cinq dernières années des exploitants pour les aires communes 94-20, 94-02.

1950

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien. On va attendre demain les suites de cette demande.

1955 **M. BERNARD LYNCH :**

J'aimerais savoir aussi s'il est à la connaissance du MRN si les exploitants des aires communes 94-20, 94-02 font des démarches pour obtenir leur certification internationale.

1960 On a entendu un peu parler, hier, de la certification et je m'interroge à savoir si ces exploitants-là s'intéressent à la certification, s'il y a des démarches. Et, si oui, quels sont les échéanciers pour obtenir ces certifications-là.

1965 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Gingras.

1970 **M. DONALD GINGRAS :**

1970 Présentement, ce n'est pas une exigence de notre ministère que les entreprises forestières possèdent une certification forestière.

Je pense que la question pourrait être adressée directement aux représentants des entreprises en question.

1975 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous n'avez pas l'information?

1980 **M. DONALD GINGRAS :**

Non, je ne l'ai pas.

1985 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, justement, les entreprises forestières, je crois qu'il y en a ici dans la salle. Oui, peut-être venir au micro. On va vous demander de vous nommer, l'organisme aussi.

1990 **M. DAVID TRUDEL :**

David Trudel, Uniforêt Port-Cartier.

1995 Pour répondre à monsieur Lynch, madame la présidente, Uniforêt Port-Cartier est déjà en démarche de certification ISO 14 001 pour éventuellement s'en aller vers une certification qui n'est pas encore déterminée, à savoir la CSA Z811 ou la FSC. C'était des éléments que j'apportais hier à Port-Cartier aussi en précision.

LA PRÉSIDENTE :

2000 D'accord. Et votre objectif, c'est d'avoir ces accréditations-là à quel moment?

M. DAVID TRUDEL :

2005 La certification ISO 14 001, on espère réussir à l'avoir pour juin 2006, pour immédiatement, par la suite, s'embarquer dans la certification forestière.

LA PRÉSIDENTE :

2010 Et pour que ce soit reconnu au plan international, est-ce que l'aire doit être officiellement protégée, ou si elle est en démarche de reconnaissance, ça suffit?

M. DAVID TRUDEL :

2015 Au niveau de ISO 14 001, c'est un système de gestion environnementale. Donc, il n'y a pas nécessairement de référence faite au niveau des aires protégées. Par contre, quand on arrive au niveau des certifications forestières comme FSC, FSC exige un certain niveau de protection sur le territoire qui est à déterminer.

2020 Ce que j'amenais hier aussi, en précision à des éléments que monsieur Brassard avait amenés, c'était qu'il y a des normes qui sont différentes des normes actuelles du gouvernement. C'est un des éléments qui amène une grosse problématique actuelle pour le monde qui veulent se certifier FSC.

LA PRÉSIDENTE :

2025 Alors, ça va être important de nous informer sur ce point-là.

M. DAVID TRUDEL :

2030 Je pourrais peut-être vous mettre en référence avec des spécialistes, par exemple. Parce que nous, comme je vous dis, on est dans le processus de ISO 14 001. Moi, je vous parle par expérience, parce que j'ai travaillé pour d'autres compagnies aussi qui sont dans le processus CSA et dans le processus FSC, et je connais du monde aussi qui travaille directement là-dessus, sauf que je ne peux pas me prétendre comme un spécialiste là-dessus.

2035

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci beaucoup pour votre collaboration.

2040 **M. BERNARD LYNCH :**

Est-ce que vous me permettez une dernière sous-question?

2045 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. BERNARD LYNCH :

2050 J'aimerais savoir, c'est parce qu'on parle beaucoup de mètres cubes de bois dans le bassin de la rivière Ouapetec et, nous, on a connu le développement hydroélectrique SM-3 où Uniforêt avait eu... j'aimerais savoir le nombre d'argent qui avait été versé par Hydro-Québec pour aller chercher le bois dans le bassin de SM-3.

2055 J'aimerais savoir aussi le nombre de mètres cubes de bois qui ont été inondés, qui n'ont pas été récupérés par Uniforêt.

LA PRÉSIDENTE :

2060 À ce moment-là, une partie de la question s'adresserait à Hydro-Québec?

M. BERNARD LYNCH :

2065 Peut-être pour l'argent qui a été versé pour la coupe de bois. Mais j'imagine que le MRN doit être au courant des chiffres du bois qui a pu être inondé dans le bassin?

LA PRÉSIDENTE :

2070 Avez-vous une précision sur ce point, monsieur Gingras?

M. DONALD GINGRAS :

2075 Non, je n'ai pas le chiffre sur le volume. Mais est-ce que ce serait le volume qui serait commercial et «accessible»?

M. BERNARD LYNCH :

2080 Bien, moi, j'aimerais savoir qu'est-ce qui a été récupéré et qu'est-ce qui est resté là. Peut-être le volume commercial et le volume total aussi, ce serait intéressant d'avoir toute l'information.

M. DONALD GINGRAS :

2085 D'accord. Parce que là-dedans, dans la récupération, il y a une question de limite à un moment donné. Il y a certains volumes qui ne peuvent pas être récupérés parce que ce serait beaucoup trop dispendieux. C'est ce qui nous permet de définir les plans de récupération avec Hydro-Québec, il y a un critère économique à un moment donné. Mais si on donne un volume, le volume, par exemple, de forêt mûre total, ce critère économique ne sera pas intégré.

2090 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais pourquoi vous voulez avoir, monsieur Lynch, l'argent qui a été versé à une entreprise privée pour faire la coupe justement?

2095 **M. BERNARD LYNCH :**

Bien, c'est juste dans un but de... j'imagine que si on verse de l'argent, c'est parce qu'on veut qu'il y ait un effort supplémentaire pour aller chercher la matière ligneuse qui est disponible, qu'on puisse faire un effort même si c'est un peu plus difficile pour aller la chercher. Sinon, on a juste à le donner, il est là le bois. Puis on l'a déjà tout donné aux forestières, de toute façon. J'imagine que si Hydro a donné de l'argent, c'était parce qu'on avait un but, c'était d'aller en chercher le plus possible.

2105 Mais ce qui m'intéresse, moi, c'est surtout de savoir le bois qui est resté là, qui s'est fait inonder, qu'on aurait pu récupérer.

2110 Parce qu'aujourd'hui, quand on parle du bassin versant de la Ouapetec, on a l'air d'en vouloir beaucoup, mais il faudrait voir un peu ce qu'on a laissé. Parce que nous, ça nous intéresse de voir qu'est-ce qu'on a laissé à côté et où on n'a peut-être pas fait tous les efforts nécessaires pour aller le chercher, même si on était payés pour aller le chercher.

LA PRÉSIDENTE :

2115 D'accord. Je comprends que vous avez un intérêt à ça. Mais nous, à l'intérieur de notre mandat... ça sort de notre mandat parce que ce n'est pas par rapport à l'aire projetée comme telle là. C'est à l'extérieur de la zone qui est couverte par notre mandat et on n'examine pas les pratiques forestières particulièrement lorsqu'il y a inondation.

2120 Pour avoir fait des dossiers relativement à des projets d'inondation de terrains, je sais que, de plus en plus, il y a une pratique voulant récupérer le plus possible de matière ligneuse, non seulement pour éviter la perte de matière ligneuse mais aussi pour éviter le relargage des métaux lourds, dont le mercure.

2125 Alors, c'est uniquement dans une approche de collaboration qu'on va demander s'ils ont cette information-là parce que ça peut vous être utile. De façon globale, on comprend votre question, mais on ne peut pas aller plus loin comme commission d'enquête.

M. BERNARD LYNCH :

2130 Non, je comprends.

LA PRÉSIDENTE :

2135 D'accord. Alors, si vous avez de l'information, on va la recevoir par rapport aux volumes qui ont été retirés.

M. DONALD GINGRAS :

2140 On a l'information sur le volume qui a été récupéré. Mais celui qui aurait pu être récupéré, à notre point de vue, ce qui a pu être récupéré l'a été, justement basé sur des critères économiques. À un moment donné, il y a une limite de coût à la récupération.

2145 Ce qu'on peut donner, c'est, par exemple dans le bassin qui a été inondé, le volume de forêts mûres résineuses qui ont un volume, par exemple, de plus de 70 m³/ha, qui est un critère d'exploitabilité. Mais encore une fois, je répète que le critère économique vraiment de récupérabilité n'est pas inclus là-dedans.

LA PRÉSIDENTE :

2150 C'est l'information qu'on a. S'il y a plus de précision de la part de...
Monsieur Desrochers?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

2155 Compte tenu qu'il semble avoir un peu d'ambiguïté sur les informations à fournir, peut-être ce serait pertinent que la commission prenne la peine de mettre par écrit les informations qu'elle souhaite obtenir pour s'assurer que le travail qui sera fait, parce que ça nécessite quand même du temps, que le travail qui soit fait réponde bien aux interrogatoires de la commission.

2160 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce n'est pas une question de la commission particulièrement parce que ça ne fait pas partie de notre mandat. On voulait juste savoir si vous aviez de l'information à fournir, sans faire de recherche particulière.

2165

Et si l'entreprise a des chiffres ou des réponses et qu'elle veut bien les fournir, bien, on leur demande de collaborer. C'est dans ce sens-là qu'on va procéder. Ça va?

M. BERNARD LYNCH :

2170

Je vous remercie. Est-ce que vous me permettez une dernière question, une courte question?

LA PRÉSIDENTE :

2175

Allez-y.

M. BERNARD LYNCH :

2180

Parce que ce soir, on a parlé de l'emprise éventuelle de la ligne d'Hydro-Québec pour le projet de La Romaine. J'aimerais savoir, premièrement, est-ce que cette emprise-là est déjà définie et à quel endroit elle devrait passer?

LA PRÉSIDENTE :

2185

Monsieur Bertrand.

M. PIERRE BERTRAND :

2190

Non, madame la présidente. On n'a pas l'endroit défini, non.

LA PRÉSIDENTE :

2195

Et est-ce qu'il y a des options qui vous sont présentées lorsqu'il y a des lignes comme ça?

M. PIERRE BERTRAND :

2200

À ma connaissance, on n'a pas eu de dépôt d'options. Au moment où on se parle ou au moment où on a créé ou on a délimité la réserve, on n'avait pas d'options. Je ne sais pas si mes collègues ont d'autres informations.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2205

Il y a des discussions qui sont en cours avec Hydro-Québec, et c'est sûr qu'ils devront nous présenter les projets et les options, et nous évaluerons sur le plan environnemental, sur le plan de la biodiversité quelles sont les options les plus compatibles avec la réserve.

LA PRÉSIDENTE :

2210 Et est-ce que ces options-là feront partie de l'étude d'impact rendue publique?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2215 Ça fait partie d'un protocole. Il faudrait vérifier. Oui, ça fait l'objet d'une étude d'impact, oui, publique évidemment.

LA PRÉSIDENTE :

2220 D'accord.

M. BERNARD LYNCH :

2225 Vous comprendrez qu'on a parlé de financement hier, puis on ne savait pas de trop où le financement viendrait. On n'avait pas de réponse non plus de la part du promoteur. Il serait peut-être intéressant que le conseil de conservation soit partie aux négociations sur la ligne pour cette emprise-là d'Hydro-Québec, qui pourrait peut-être faire en sorte que certaines sommes pourraient être versées dans le but de faire des études sur la rivière ou même pour permettre certaines choses au conseil de conservation.

2230 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Bertrand.

M. PIERRE BERTRAND :

2235 On prend bonne note de votre suggestion.

M. BERNARD LYNCH :

2240 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2245 Merci.
Monsieur Guy Parenteau, s'il vous plaît.

M. GUY PARENTEAU :

Alors, bonsoir, madame la présidente. Madame la commissaire, monsieur le

2250 commissaire, bonsoir.

Donc, mon nom est Guy Parenteau. Je suis directeur au Comité ZIP Côte-Nord du golfe. Notre territoire, nos actions se situent surtout au niveau littoral.

2255 Donc, dans ce cas-ci, le 0 à 30 km n'étant pas inclus, je peux dire, à ce niveau-là, que les eaux soient protégées, en fin de compte, peuvent garantir une qualité des eaux qui arrivent dans le golfe. Et en ce sens, on peut juste être pour le projet de la réserve écologique.

2260 Cependant, du fait que le 0 à 30 km ne soit pas inclus, j'aurais une question avec supposant plusieurs considérations. Donc, je vais vous la lire et puis j'aimerais avoir des clarifications sur certains éléments.

Donc, considérant que l'entrée de la rivière Moisie doit rester saine pour permettre au saumon d'accéder à l'amont;

2265 considérant qu'un événement dû à une coupe de bois qui a été faite à plus de 60 mètres du rivage de la rivière Moisie a quasiment bloqué le flux de la rivière au début des années 60 par une liquéfaction des sables qui étaient sous la coupe forestière;

2270 considérant que le saumon noir revient faire ses forces en allant consommer le capelan à l'embouchure de la rivière;

considérant l'érosion des berges à l'embouchure et le potentiel de demandes de modification pour des fins de protection pourraient venir dans un avenir prochain;

2275 considérant que la remise à l'eau devient la norme en matière de pêche sportive plutôt que l'exception;

2280 et en supposant une possibilité d'enclavement du Camp Adams, dont une exclusion comme il est fait pour la carrière;

2285 en supposant aussi qu'une dérogation de 5 à 10 ans pourrait être permise à la ZEC pour qu'il y ait encore des captures qui soient conservées, mais qu'il y ait aussi une sensibilisation au niveau de la remise à l'eau, pourquoi on devrait laisser le 0 à 30 km à l'extérieur de l'aire protégée?

LA PRÉSIDENTE :

2290 D'accord. Monsieur Bertrand.

M. PIERRE BERTRAND :

Oui, madame la présidente. C'est une question qui avait été posée hier un peu différemment et on va tenter d'y répondre de la même façon.

2295

C'est une question d'uniformité et de terrain privé situé entre la zone mentionnée par monsieur Parenteau et la limite actuelle aval proposée. C'est-à-dire qu'on a un terrain privé de quelques kilomètres, d'une quinzaine de kilomètres, situé entre les deux territoires et le ministère a jugé plus à propos de proposer le territoire de tout près de 4 000 km², 3 900 km² plus en amont pour une question d'ensemble d'écosystèmes et d'ensemble de territoires.

2300

Ce qu'on a expliqué hier, c'est qu'on aurait pu inclure le secteur sud, laisser un terrain privé entre les deux, qui n'aurait pas eu le statut, et poursuivre dans le secteur qui est actuellement proposé. Mais le choix du gouvernement à l'époque et ce qui a été décrété, c'est le choix qui est présenté actuellement.

2305

Et il y avait des raisons également socio-économiques de ne pas proposer le secteur sud. On a parlé aussi de potentiel forestier tout à l'heure et on a parlé aussi d'une villégiature un peu plus importante aussi dans la partie sud. Alors, il y a plusieurs facteurs qui ont fait que la partie sud n'a pas été retenue. Mais le secteur privé du club a été peut-être le plus important critère qui a fait qu'on a proposé de limiter au nord du club privé la réserve aquatique.

2310

Je ne sais pas si mon collègue a d'autres informations plus techniques?

2315

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Oui. Pour poursuivre avec ce que Pierre dit, évidemment, je vous disais, ça nous intéressait de protéger, madame la présidente, jusqu'à l'embouchure, ça va de soi. Quand on protège un cours d'eau, c'est un principe de base.

2320

Et il y a des écosystèmes aussi qui sont très intéressants entre le 0 et le 30 km. Quand même, on parle de dépôts sableux qui ont été déposés par la rivière au cours des siècles. C'est des écosystèmes qui ne sont pas tellement présents dans notre réseau et qu'il serait intéressants sur le plan écologique de protéger. Il y a aussi un peu plus haut des montagnes rocheuses avec des écosystèmes de tourbe et de forêt qui sont aussi intéressants.

2325

Donc, toute la difficulté que Pierre vient de vous expliquer au niveau du type de tenure. Il y a aussi des projets de TPI, de territoires municipaux – en fait, je n'ai pas l'abréviation exacte – donc qui amenaient une difficulté de gestion. Territoire privé et aussi, à l'époque, un CAF, un jeune contrat d'aménagement forestier qui venait d'être donné à une compagnie, a fait qu'on n'a pas pu agrandir de ce côté-là.

2330

LA PRÉSIDENTE :

2335 Mais il y a quand même des espaces humanisés, comme vous dites, ou habités. L'île d'Anticosti, vous nous avez dit tout à l'heure qu'il y a quand même des activités qui ont lieu là. Il n'y a pas un compromis possible?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2340 Bon, madame la présidente, d'ailleurs je voulais vous apporter cette précision-là sur les paysages humanisés. Quand on parle de paysages humanisés, on parle de territoires où il y a une activité humaine qui a créé un équilibre entre le milieu naturel et le milieu perturbé, qui a créé une nouvelle biodiversité.

2345 Alors, on parle souvent d'un milieu agroforestier où il y a de l'agriculture, de la foresterie. Et ce mélange-là a fait qu'il y a des espèces animales et végétales qui sont particulières à la perturbation humaine et qu'il s'est établi un équilibre au cours des dizaines d'années, voire des siècles.

2350 Ce n'est pas du tout le cas ici, on n'est pas dans un milieu agroforestier. C'est plutôt un contexte de villégiature, de pêche et on ne pourrait pas établir cette relation-là. Du moins, il faudrait l'étudier assez profondément pour le faire. Alors, à première vue, ce n'est pas du tout compatible avec un paysage humanisé au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.

2355 Mais comme je vous disais hier, il y a peut-être d'autres statuts pour la partie privée. Et ça, ça vient de la volonté des propriétaires, parce que l'approche du gouvernement en milieu privé est tout à fait différente. On ne décide pas des aires protégées en milieu privé, il faut que ça vienne d'une volonté du propriétaire. Alors, dans ce sens-là, ce serait possible.

2360

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Qu'est-ce que vous pourriez suggérer à un propriétaire qui a l'esprit ouvert?

2365 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

2370 Oui. Bien, si le propriétaire est d'accord, il y a des ententes qu'on prend avec les propriétaires privés un peu partout au Québec pour protéger le milieu, c'est-à-dire pas d'activités industrielles, pas de coupe importante, protection des cours d'eau avoisinants, etc., etc. Donc, il y aurait une analyse de faite avec le propriétaire où on s'entendrait pour une période de temps assez longue, 30 ans, voire une période de temps indéfinie, je veux dire illimitée, sur ces modalités-là.

LA PRÉSIDENTE :

2375

Et ça s'appelle comment une protection comme ça?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2380

C'est le Projet de réserve naturelle en milieu privé.

LA PRÉSIDENTE :

2385

D'accord. Ça va faire partie du libellé de notre lettre.

M. GUY PARENTEAU :

2390

Par rapport à ça justement, si tout était facile, on ne ferait rien, on laisserait les choses comme elles le sont. Mais dans une optique de développement durable de notre bon gouvernement, pourquoi pas tenter l'expérience?

LA PRÉSIDENTE :

2395

D'accord. Alors, on a dit hier qu'on va écrire aux propriétaires pour tester justement leur intérêt à collaborer dans ce sens-là.

M. GUY PARENTEAU :

2400

D'accord. Ma deuxième question?

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

2405

Juste avant, j'aurais aimé poser une question au représentant de la Ville de Sept-Îles.

Monsieur Tétreault, est-ce que la Ville possède des terrains en bordure de la Moisie dans le territoire dont on parle actuellement?

M. DENIS TÉTREAUULT :

2410

Je n'ai pas la donnée exacte. Il y a peut-être des emprises municipales qui existent, mais je ne pense pas que la Ville soit un grand propriétaire terrien dans ces secteurs-là. Peut-être quelques bandes de terrain, mais c'est très marginal comme propriété.

2415

Il existe plutôt beaucoup de terrains à vocation résidentielle. Il y a des secteurs où il y a des développements, il y a un camping, donc tout le long entre le 0 et 30 km. Donc, effectivement, il y a beaucoup de petites propriétés privées. Il y a aussi des grands propriétaires

terriens, mais je n'ai pas de données exactes là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

2420

Monsieur Bertrand.

M. PIERRE BERTRAND :

2425

Madame la présidente, pour l'ensemble de la salle et pour vous et votre équipe, on vous propose une carte qu'on a concoctée tout récemment et que François pourra vous expliquer. Ça donne passablement bien la tenure à l'embouchure.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2430

Comme vous pouvez voir, il n'y a pas seulement que le club privé de pêche, il y a d'autres tenures privées. Et c'est en brun. Donc, les bandes brunes sur le long de la rivière que vous voyez, c'est probablement les clubs privés. C'est ça, Pierre?

2435

M. PIERRE BERTRAND :

Oui.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2440

Le club de pêche, oui. Et vous voyez que, à l'embouchure à l'est, il y a une grande zone de terres privées aussi. Tout ça, c'est privé aussi. Et à l'ouest, évidemment, il y a différentes terres privées. Donc, il y a une mosaïque de terres privées qui fait que, aller chercher une bande de protection de chaque côté de la rivière, ce serait difficile sur l'ensemble de la section.

2445

Par contre, ce que vous voyez en vert, c'est des terres publiques. Alors, là, on a plus de facilité d'action et donc, c'était même un territoire d'intérêt qu'on a eu pour faire une aire protégée. Mais pour les raisons qu'on vous a mentionnées, ce n'était pas possible d'aller de l'avant avec cette partie-là.

2450

M. PIERRE BERTRAND :

2455

Me permettez-vous une petite explication, madame la présidente? Il est important d'expliquer sur la carte aussi que la limite sud de la réserve aquatique va vraiment accoter sur le club privé. Là, il y a comme une petite bande verte et blanche qui est entre les deux. C'est une erreur au niveau de notre cartographie cet après-midi, on s'en est rendu compte ce soir en arrivant ici.

2460 Parce que la limite vient vraiment accoter, la limite aval vient vraiment avec la limite amont du club privé. C'est ça, c'est que la limite amont du club n'est pas bonne sur la carte. C'est ça là, il faut se comprendre.

LA PRÉSIDENTE :

2465 Alors, vous allez nous déposer une carte corrigée?

M. PIERRE BERTRAND :

2470 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2475 **M. GUY PARENTEAU :**

Madame Journault, quand je parlais de liquéfaction au niveau des sables, savez-vous de quel événement je parle? Non?

2480 **LA PRÉSIDENTE :**

Je n'étais pas là, en tout cas.

M. GUY PARENTEAU :

2485 Non, ça, je n'en doute pas. Si vous regardez, en fin de compte, le claim de tourbières qu'il y a juste dans le coin, en haut à droite, donc la patch blanche qu'il y a là, il y a une petite rivière juste à côté. Cette rivière-là n'existait pas v'là 40 ans, 45, peut-être 50. C'est carrément cet événement-là qui a créé ce mini-bassin versant là. C'est une liquéfaction qui a amené des tonnes et des tonnes de sable à l'intérieur du bassin versant.

2490 Si d'autres événements comme ceux-là, suite à une foresterie trop intensive, trop près de la rivière Moisie, serait faite, parce que c'est un delta, ce n'est que du sable, ce n'est pas un delta où est-ce qu'on va retrouver des tills, donc où est-ce qu'il y a du caillou, c'est vraiment pratiquement que du sable, c'est des événements qui pourraient se reproduire. Et dans le cas où un des buts de la réserve aquatique, c'est la protection du saumon, ça pourrait causer des ennuis dans un certain avenir.

Donc, j'aimerais que le BAPE étudie ce facteur-là, en fin de compte, au niveau de

2500 l'extension de la zone ou, du moins, des règlements qu'il pourrait y avoir sur les bords de la rivière Moisie. Donc, plutôt que d'avoir une zone de coupe de 60 mètres, bien, peut-être l'amener à 200, 250 mètres pour éviter des éléments comme ceux-là.

LA PRÉSIDENTE :

2505 Vous, si je comprends bien, ce n'est pas nécessairement le club privé, une protection...

M. GUY PARENTEAU :

2510 Le club privé, je n'ai pas de trouble avec.

LA PRÉSIDENTE :

2515 ... parce que vous pensez qu'ils vont protéger le terrain.

M. GUY PARENTEAU :

2520 Moi, j'ai l'impression qu'un investisseur, un propriétaire protège toujours son produit. Donc, le club, la ZEC, l'APRM, je n'ai aucun trouble avec ça. Le trouble que j'ai, en fin de compte, c'est au niveau de...

LA PRÉSIDENTE :

2525 Terres publiques.

M. GUY PARENTEAU :

2530 ... au niveau du littoral de la rivière, où est-ce qu'il pourrait y avoir des enrochements pour protéger des maisons.

2535 Parce qu'il faut se dire, c'est une forme méandrique. Donc, il va y avoir de l'érosion à l'intérieur de cette partie-là. Puis s'il n'y a aucune expropriation, s'il n'y a aucun travail qui est fait, les maisons vont devoir être déplacées. Il y a des infrastructures qui vont devoir être bougées. Et en fin de compte, c'est un milieu dynamique, ce n'est pas statique. Dans 100 ans, ce n'est pas du tout l'image qu'on va avoir là.

2540 Donc, c'est dans ce sens-là que je pense qu'il faudrait installer un certain système de réglementation, peut-être de protection à ce niveau-là, surtout si l'espèce qu'on veut protéger, entre autres, c'est le saumon et surtout si en amont, bien, on a une réserve aquatique.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

2545 Merci. Monsieur Bertrand, est-ce qu'on connaît la stabilité de ce méandre? Est-ce que vous avez regardé son évolution au fil des 50, 60 ou 100 dernières années? Est-ce qu'il est très dynamique?

M. PIERRE BERTRAND :

2550 Bien, monsieur le commissaire, pas dans le cadre de l'analyse qu'on a faite et de la documentation qu'on a, on n'a pas fait d'analyse particulière à ce niveau-là.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2555 Monsieur André, par contre, on peut vous délimiter la zone qui est sensible parce que notre outil de cartographie des écosystèmes l'a très bien identifiée.

2560 Et à l'écran, je n'ai pas de pointeur, mais tout ce qui est à l'intérieur du pointillé rose que vous voyez, c'est une zone, en effet, de sable. Il s'agit de cette zone-là ici. C'est la zone de dépôts de delta. Pour être précis dans les termes, ce n'est pas un delta, c'est...

M. GUY PARENTEAU :

Bien, c'est un delta consolidé.

2565 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Oui, c'est ça. Alors, c'est une zone évidemment très sensible aux variations. Mais c'est dans cette zone-là, qui supporte aussi des écosystèmes particuliers qui sont intéressants sur le plan de la conservation.

2570

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tétreault.

2575 **M. DENIS TÉTREAULT :**

Si j'ai bien compris la question de monsieur Parenteau, il existe actuellement dans la réglementation de la municipalité, dans la zone qu'on appelle 0-30 km, une bande de protection au niveau réglementaire de 60 mètres de chaque côté de la rivière.

2580

Maintenant, cette bande de protection-là, il y a certaines normes qui sont applicables. Exemple, quelqu'un voudrait faire un développement résidentiel ou une nouvelle rue, il ne pourrait pas y avoir d'implantation ou d'aménagement à moins de 60 mètres. Donc, ça, c'en est

un mécanisme qui existe déjà, qui est déjà inclus dans la réglementation.

2585

Au niveau, je vous dirais, pour ce que moi, j'ai d'information au niveau de glissements de terrains, tout ça, il y a le comité d'experts, au niveau de l'érosion des berges, qui a déjà identifié des secteurs où il y avait eu justement des glissements importants dans la rivière Moisie, peut-être dans la section, je vous dirais, au nord du pont, là, où il y a eu des glissements importants.

2590

Et actuellement, le comité d'experts travaille au niveau de la MRC, au niveau des villes et différents intervenants, au niveau de la protection des berges parce que justement il y a une érosion importante non seulement le long du fleuve, mais aussi le long de la rivière Moisie, et c'est ciblé comme étant une zone où il va y avoir des interventions et un plan de gestion au niveau justement de cette érosion-là et des moyens de faire en sorte d'enrayer cette érosion-là et de protéger justement ce bassin-là.

2595

M. GUY PARENTEAU :

2600

À l'intérieur de la rivière?

M. DENIS TÉTREAU :

2605

Pas à l'intérieur, sur les berges.

M. GUY PARENTEAU :

D'accord, à l'extérieur.

2610

M. DENIS TÉTREAU :

Je l'ai peut-être mal exprimé, mais c'est sur les berges. Mais ce que je voulais dire, à l'intérieur, lorsqu'on parle du fleuve en remontant vers l'intérieur, donc le 0-30 km qu'on parlait tantôt, donc il y en a une zone. Et même la zone qui semble être indiquée comme la zone de pêche ou la zone privée, c'est une zone qui est zonée récréative actuellement et il y a toujours cette bande de 60 mètres là.

2615

Donc, normalement, il n'y a pas d'implantation, il n'y a pas d'aménagement important. Et même la coupe forestière ou le prélèvement de tiges à l'intérieur de cette bande-là, elle va être réglementée et ça va venir même en complément de la *Politique de protection des berges du littoral*.

2620

LA PRÉSIDENTE :

2625

Merci pour cette précision.

Alors, la problématique ou le problème que vous voyez, votre préoccupation...

M. GUY PARENTEAU :

2630

Le problème, moi, que je soulevais, en fin de compte, bien, c'est ça, c'est au niveau de l'érosion, c'est un élément important. Mais à ce niveau-là, ce n'est pas une question d'érosion. C'est carrément une question de liquéfaction en hauteur sur le delta qui s'est produite.

2635

Donc, la coupe de bois était au-delà, je pense, d'une centaine de mètres quand ça s'est produit. Donc, ça pourrait arriver dans la rivière à la Truite. Ça pourrait arriver sur les petits tributaires, en fin de compte, qui sont dans le 0-30 km.

LA PRÉSIDENTE :

2640

Monsieur Tétreault, est-ce que le comité d'experts qui étudie justement ce coin-là tient compte plus en amont du potentiel de liquéfaction justement des sols?

M. DENIS TÉTREAUULT :

2645

Elle est identifiée actuellement sur les cartes comme étant une zone à risque. Donc, il va y avoir à attribuer à cette zone à risque là un paquet de normes, dont la coupe de bois, l'implantation et toutes les activités qui pourraient se faire. Donc, elle va être réglementée.

2650

Maintenant, je ne sais pas si cette zone-là couvre entièrement la zone dont monsieur fait référence. Mais comme je vous dis, la zone où il y a eu un glissement de terrain important, elle est reconnue comme étant une zone à risque.

LA PRÉSIDENTE :

2655

Et d'ici à ce que le comité d'experts fasse des propositions sur les moyens de protéger ce territoire-là, est-ce qu'il y a des permis de coupe qui sont donnés quand même?

M. DONALD GINGRAS :

2660

Présentement?

LA PRÉSIDENTE :

2665

Oui, présentement. Monsieur Gingras.

M. DONALD GINGRAS :

2670

Présentement, il n'y en a pas qui sont octroyés dans l'aire commune 94-02, dans cette section-là, parce que justement on attendait les résultats des audiences du BAPE et le rapport pour voir un peu comment ça s'acheminerait pour le statut de ce territoire-là.

LA PRÉSIDENTE :

2675

D'accord.

M. GUY PARENTEAU :

2680

Bon, bien, c'est bien parfait. Je vais passer à ma deuxième question, si vous me permettez? Excellent.

2685

Donc, ce n'est pas pour me vanter, j'ai été à l'université. Puis en fin de compte, la question qui suit va vous sembler très banale, mais pour passer mes examens, il fallait que j'aie 60 % et plus.

2690

On parle d'un bassin versant qui va être protégé au niveau de sa rivière et qui va cumuler uniquement 20 %. Personnellement, mettons on prend la forêt boréale, s'il y en a 50 % plus 1 qui est coupé, ce n'est plus de la forêt boréale. On peut appeler ça n'importe comment, forêt boréale anthropophisée, on peut aller chercher plusieurs termes, mais ce n'est plus de la forêt boréale.

2695

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bertrand.

M. PIERRE BERTRAND :

2700

Madame la présidente, l'objectif de la *Loi sur la protection du patrimoine naturel* est de protéger des éléments significatifs au Québec et d'en protéger un peu partout au Québec. Et l'objectif n'est pas de protéger des grands grands bassins ou des grands territoires, c'est d'en protéger le plus possible, le plus diversifiés possible aux plus d'endroits possible. Mettons simplement, c'est un peu comme ça, c'est comme ça.

2705

Alors, on a dû faire un choix pour la rivière Moisie, et à 3 900 ou 3 898 km², avec tous

2710 les aspects aussi socio-économiques dont il faut tenir compte, le ministère considère que cette proposition de protection là, ce territoire-là proposé vient chercher les éléments les plus importants, les éléments essentiels de ce bassin-là.

LA PRÉSIDENTE :

2715 Mais supposons qu'une mine veut ouvrir dans le bassin versant de la rivière Moisie. Il y a une directive à l'intérieur du ministère, la Directive 019, qui donne, bon, les gabarits ou, en tout cas, les grandes lignes comment procéder pour éviter d'endommager de façon significative l'environnement.

2720 Est-ce que vous tenez compte de la sensibilité du milieu pour établir des exigences particulières dans le cas où c'est un bassin versant qui abrite le saumon, par exemple?

2725 Est-ce que vous allez être plus exigeants pour une compagnie minière, dire: «Vous êtes dans un bassin versant particulier. C'est un milieu où on a voulu, la société, protéger officiellement cette rivière-là»? Est-ce que vous avez les moyens réglementaires ou administratifs pour exiger d'une entreprise d'être plus vigilante pour éviter une dégradation de l'eau, par exemple?

M. PIERRE BERTRAND :

2730 Oui, madame la présidente, votre question est fort pertinente. Et dans le cadre de tout projet industriel, qu'il soit minier comme celui que vous suggérez, ou tout autre, des projets majeurs industriels doivent passer dans le processus d'évaluation environnementale où des études d'impact doivent être soumises au ministère provincial mais aussi au ministère fédéral. Et par la suite, la plupart du temps, ces projets-là sont aussi soumis au BAPE et à tout processus

2735 d'évaluation, de consultation publique.

2740 Et à l'intérieur de ce processus-là au niveau des études d'impact, tous les aspects sont tenus en compte et les aspects particuliers d'un milieu sont retenus, et le promoteur doit nous faire une étude d'impact qui tient compte des aspects qui sont les plus importants et qui sont les plus susceptibles d'être perturbés.

LA PRÉSIDENTE :

2745 Je vous demanderais de vérifier ça. Parce que moi, ça fait 16 ans que je suis au BAPE, puis je n'en ai pas encore vu un projet de mine.

M. PIERRE BERTRAND :

2750 Des projets de mine? Parce qu'il ne s'en est pas développé dernièrement.

LA PRÉSIDENTE :

Depuis 16 ans, il ne s'en est pas ouvert.

2755 **M. PIERRE BERTRAND :**

À ma connaissance, sur la Côte-Nord, ça fait 28 ans et je n'ai pas vu de nouvelles mines sur la Côte-Nord, de mines.

2760 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais au Québec.

2765 **M. PIERRE BERTRAND :**

Je peux vous parler de la Côte-Nord seulement là.

LA PRÉSIDENTE :

2770 Vérifiez ça pour le Québec.

M. PIERRE BERTRAND :

2775 Oui, madame la présidente. On vous donne la réponse demain.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2780 **M. GUY PARENTEAU :**

2785 Une petite question. Il y a une voie ferrée qui longe une partie de la rivière. Bien, je sais qu'il y a des huiles qui sont mises sur cette voie ferrée là pour permettre, en fin de compte, une certaine viabilité de la rail. Parce que sinon, on m'a dit qu'au tonnage qui passe sur ces rails-là, l'usure serait beaucoup trop rapide.

2790 J'aurais voulu savoir, quelle est la quantité de... ce n'est pas un déversement. Il y a une application à cette huile-là, mais j'aurais voulu savoir quelle est la quantité d'huile qui est déversée à l'intérieur du bassin versant.

LA PRÉSIDENTE :

Mais ça, c'est quelle entreprise qui...

2795 **M. GUY PARENTEAU :**

Celle qui possède le rail, c'est QNS & L.

2800 **LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous répéter?

2805 **M. GUY PARENTEAU :**

QNS & L, Quebec NorthShore and Labrador.

LA PRÉSIDENTE :

2810 Alors, c'est une opération de fonctionnement régulier. Est-ce qu'il y a un certificat qui est demandé à ce moment-là pour mettre de l'huile sur les voies ferrées, sur l'équipement?

M. PIERRE BERTRAND :

2815 Madame la présidente – et là, je pourrai vérifier l'information de façon plus précise demain – ce que j'en sais, c'est que l'emprise du chemin de fer et la gestion du chemin de fer est de responsabilité, de juridiction fédérale. Les chemins de fer sont de juridiction fédérale. Alors, étant ici représentant du gouvernement du Québec, je suis un peu mal placé.

2820 Le chemin de fer aussi parcourt une grande partie du Labrador, alors dans une autre province, qui est celle de Terre-Neuve. Alors, encore là, le gouvernement du Québec, le ministère du Développement durable n'a pas toujours l'information sur ce qui se passe à l'extérieur du Québec.

2825 Mais je dois vous dire et je dois dire à la commission que lorsqu'il y a déraillement, lorsqu'il y a des déversements, la compagnie minière, lorsqu'ils sont au Québec, dans la portion du Québec où est le chemin de fer, les déraillements et les déversements nous sont toujours rapportés, et l'équipe d'urgence environnement se rend sur place et ils font faire le nécessaire à l'entreprise pour récupérer.

2830 Pour ce qui est de l'application d'huile de façon systématique pour entretenir les dormants de chemin de fer, je n'ai pas cette information-là. On pourra vérifier. Mais à ma connaissance, là on est dans l'emprise fédérale, avec une réglementation qui est celle du gouvernement fédéral.

LA PRÉSIDENTE :

2835

Ça appartient au fédéral, la ligne comme telle, ou au privé?

M. PIERRE BERTRAND :

2840

C'est une ligne privée, mais la juridiction des chemins de fer est de juridiction fédérale. La juridiction du système de chemin de fer, c'est fédéral.

M. GUY PARENTEAU :

2845

C'est bien parfait. Dernière question.

Au niveau des rivières Carhiel et Pékans, Hydro-Québec, quand ils ont fait leur analyse, ils ont probablement fait des études environnementales. Ils ont probablement été capables d'aller chercher des données plus poussées que ce que le ministère de l'Environnement a dû déjà faire. J'aurais voulu savoir si ces études-là ont été analysées pour présenter le projet.

2850

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bertrand.

2855

M. PIERRE BERTRAND :

Madame la présidente, je vois mes collègues qui s'échangent, se posent des questions, se regardent avec des grands points d'interrogation. Et moi personnellement, je ne peux pas répondre à cette question-là. Je tenterai de trouver l'information et de vous donner la réponse à une prochaine session.

2860

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2865

M. GUY PARENTEAU :

Je vous remercie beaucoup.

2870

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2875

Monsieur John Parisé, s'il vous plaît. Bonjour.

M. JOHN PARISÉ :

2880 Justement, ma question est vraiment sur l'optique de monsieur qui vient de passer. C'est
sur l'huile qui est épandue le long de la track jusqu'à Labrador City. Et puis justement, je voulais
juste, en tout cas vu que c'était mon tour, je voulais juste dire que justement cette huile-là est
injectée sur une roue, à chaque passage de roue sur un wagon. Donc, il y a deux ou quatre
2885 wagons. Vous avez quatre roues sur un wagon. Pour tous les wagons, par rapport à toutes les
années et depuis le temps que ça s'est fait, donc ça doit avoir affecté d'une certaine manière la
rivière Moisie depuis ce temps-là.

Puis est-ce que, en tout cas j'ai eu une partie de la réponse tout à l'heure, en tout cas
juste par formalité, est-ce que l'audience va prendre en compte de cette problématique
environnementale là, qui est vraiment une problématique beaucoup.

2890

Parce que comme monsieur disait, les trains sont lourds. Donc, ils doivent mettre
beaucoup d'huile. L'huile sort rapidement en dessous des roues et puis... en tout cas, c'est
vraiment juste ça, si vraiment vous allez...

2895 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Oui, on va envoyer une lettre.

M. JOHN PARISÉ :

2900

Oui? O.K.

LA PRÉSIDENTE :

2905 On va leur demander si ça a évolué la pratique aussi, quel est le produit qui est utilisé.
Parce que peut-être que ce sont des produits qui sont moins toxiques qu'avant ou pareils, mais on
va vouloir le savoir, ça vaut la peine. Parce que c'est dans un bassin où il y a du saumon et
parfois ça ne prend pas grand-chose pour contaminer.

2910 **M. JOHN PARISÉ :**

Non. Puis justement, aussi, ça suit tout le long de la rivière Nipissis quasiment sur
beaucoup de kilomètres, puis ça se déverse dans la rivière Moisie aussi.

2915 **LA PRÉSIDENTE :**

On va demander aussi du côté du fédéral leur collaboration, s'il y a du suivi
environnemental qui est fait à ce moment-là.

2920 **M. JOHN PARISÉ :**

Bon, parfait. Puis ma deuxième question, c'était sur les déversements justement. Merci.

2925 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, on va vous recevoir en deuxième partie d'audience, monsieur Parisé? Vous allez venir en deuxième partie d'audience publique? D'accord. Vous êtes le bienvenu.

Monsieur Jean-François Gagnon, s'il vous plaît.

2930

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Vous pouvez remettre la carte des sous-bassins, s'il vous plaît? Peut-être zoomer sur le 4 et 6, si vous êtes capable.

2935

Madame la présidente, toute l'équipe, bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

2940

Bonsoir.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Malgré l'heure tardive, je vais essayer d'aller au but.

2945

L'autre soir à Port-Cartier, je vous avais demandé de documenter un peu plus le versant ouest du lac Walker ainsi que la rivière Schmon et Gravel. J'ai dit que je préciserais mes demandes d'information au fur et à mesure qu'on arriverait aux autres aires protégées. Et bien, effectivement, je vais avoir des demandes très précises au fur et à mesure de ma présentation, et j'espère bien trouver l'information relativement rapidement sur Internet, qu'on puisse bâtir notre mémoire en fonction de ça.

2950

Malheureusement, à l'heure où est-ce qu'on se parle, je n'ai toujours pas eu l'état des connaissances du MRN parce qu'il n'est pas encore en ligne. Alors, ça se pourrait qu'il y ait des questions que je pose dont les réponses sont déjà dans le document qui a été déposé.

2955

Maintenant, vous m'aviez invité à vous faire part que si, moi, j'avais des informations, de contribuer à la cause. Alors, je vous ai pris au pied de la lettre et j'ai feuilleté quelques vieilles études d'Hydro-Québec, notamment un intervenant avant moi en parlait, sur les aménagements hydroélectriques de la Sainte-Marguerite, du temps qu'il y avait un détournement possible.

2960

2965 Alors, j'ai trouvé une carte, qui s'appelle «Accès routier, inventaire général du milieu». On documente quand même bien la première moitié du bassin versant de la Ouapetec. Alors, je ne peux malheureusement pas donner ma copie à la commission parce qu'elle ne m'appartient pas. Mais avec la référence, vous pourrez le trouver.

2970 Et notamment sur cette carte-là, on identifie les aires d'hivernage du caribou. Ça date, mais bon, c'est quand même mieux que rien, ça date du début des années 90, mais c'est quand même intéressant pour les travaux de la commission à inclure ça, qui documente la moitié du bassin de la Ouapetec.

Ceci étant dit, j'ai besoin d'un peu plus d'information concernant les sous-bassins versants de la rivière Ouapetec et de l'émissaire du lac Fontarabie.

2975 Première question, en fait, ou première série d'informations que j'aurais besoin au niveau forestier: y a-t-il présence d'écosystèmes forestiers exceptionnels? Quelles sont les différentes classes d'âge? Je n'ai pas besoin de savoir exactement l'ensemble des populations, mais ce que je voudrais avoir, c'est: est-ce qu'il y a des forêts plus vieilles que d'autres? Un peu comment se répartit la forêt dans les deux sous-bassins que j'ai nommés. Peut-être que ça fait déjà partie de
2980 l'état des connaissances; malheureusement, je n'ai pas pu en prendre compte. Évidemment, la question des titres miniers, est-ce qu'il y en a? Les espèces vulnérables et menacées, le ministère est supposé répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

2985 Parlez moins vite.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

2990 C'est les demandes habituelles, finalement.

LA PRÉSIDENTE :

2995 Vous en avez d'autres?

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Ah! oui, oui, je commence.

3000 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah! bon, on va y aller une par une.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

3005

Écosystèmes forestiers exceptionnels, et non seulement les EFE classés en vertu de la loi mais aussi les sites candidats à être EFE, parce qu'il y a comme deux catégories. Il y en a qui ont une disposition légale; il y en a d'autres qui sont des candidats. Alors, ça, ce serait intéressant.

3010

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. On commence avec ça.

Monsieur Bertrand, avez-vous de l'information de ce côté-là?

3015

M. PIERRE BERTRAND :

Je m'excuse, madame la présidente. Est-ce qu'il pourrait reformuler cette partie de question là? On était après échanger sur... je m'excuse.

3020

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

3025

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Existe-t-il dans les deux sous-bassins versants identifiés, le 6 et le 4, des EFE, aux termes de la loi, ou des candidats de EFE?

3030

M. PIERRE BERTRAND :

Je vais demander à monsieur Brassard de répondre.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

3035

Vous savez que les EFE, madame la présidente, sont gérés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Je demanderais à mes collègues d'en face de répondre.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3040

Alors, il n'y a aucun écosystème exceptionnel qui est dans ce secteur-là, qui a été identifié. C'est la réponse que je peux formuler.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

3045

Au niveau maintenant des classes d'âge, est-ce que ce serait possible d'obtenir une espèce de carte de répartition des classes d'âge des différents peuplements dans ce coin-là?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3050

Il y a des informations qui avaient été fournies, qui avaient été documentées dans les aires communes. Donc, c'est des informations qu'on a déjà, qui avaient été utilisées pour mieux voir les impacts, les secteurs qui sont à moindre impact au niveau forestier. Il y avait les classes d'âge, il y avait l'accessibilité, les pentes. Ça, c'est des informations qu'on a.

3055

Je pense qu'on avait partagé ça avec les gens du ministère de l'Environnement, qui ont déjà ça dans leur système, qui serait peut-être la méthode la plus facile de trouver l'information. Sans vouloir nécessairement envoyer la balle, mais je pense qu'ils l'ont déjà. S'ils ne l'ont pas, on pourrait la fournir, mais...

3060

LA PRÉSIDENTE :

Demain. Allez-vous être ici demain?

3065

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Oui, bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

3070

D'accord. Alors, demain. Prenez note de la question.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

3075

Madame la présidente, l'exercice auquel mon collègue du ministère des Ressources naturelles fait référence, c'est un exercice volontaire qu'on a demandé aux compagnies forestières de fournir différents paramètres forestiers, dont les classes d'âge, pour évaluer les contraintes à l'établissement d'aires protégées vis-à-vis de la foresterie.

3080

Par contre, j'ai bien insisté sur l'exercice volontaire. La compagnie concernée par ces bassins versants là n'a pas participé à l'exercice, donc, on n'a pas eu les données.

LA PRÉSIDENTE :

3085

D'accord.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3090 Dans ce cas-là, il faudrait voir qu'est-ce qu'on est capable de fournir dans un délai qui est court, ça peut être quelques jours, pour les déposer.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

3095 Moi, je suis très à l'aise avec la notion de quelques jours, en autant qu'on les ait en ligne relativement rapidement, parce que c'est de l'information cruciale pour nos mémoires.

LA PRÉSIDENTE :

3100 D'accord.

M. DONALD GINGRAS :

3105 Peut-être bien préciser. Est-ce que c'est vraiment une carte illustrant les différentes classes d'âge, de 0 à mûrs, 0 année jusqu'à des peuplements mûrs? C'est bien ça? Par classes d'âge, est-ce que, par exemple, une subdivision peuplements jeunes, peuplements mûrs, peuplements en régénération, ce serait suffisant?

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

3110 Oui. Si jamais vous ne pouvez pas arriver avec une gradation précise, oui, vous pouvez regrouper en fonction de critères. Mais c'est évident qu'à la lecture de la carte, ce serait bien d'avoir... parce que parfois, dans le milieu forestier, une fois qu'on a atteint la maturité commerciale, on ne fait plus de distinction parce que ça intéresse moins les forestiers.

3115 Maintenant, vous vous doutez bien que passé la maturité commerciale, c'est intéressant pour les écologistes de savoir: «On est rendu à combien d'années?» On parle de forêt: «Ça fait combien de temps qu'ils sont implantés là?» C'est sûr qu'avoir un maximum d'informations, ce serait l'idéal.

3120 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour les forêts les plus anciennes.

M. DONALD GINGRAS :

3125 Peut-être pour compléter, pour les bassins qui sont à l'intérieur de l'aire commune, les données sont numérisées. Alors, par la géomathique, c'est assez facile à extraire ces renseignements-là.

3130 Si c'est à l'extérieur de l'aire commune, à ce moment-là ce n'est pas numérisé, là c'est beaucoup plus compliqué d'avoir les informations.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

3135 Si ça peut faciliter le travail des gens du MRN, ils peuvent me transmettre directement les «shape file», mais c'est sûr que ce serait bien que l'ensemble de la population ait accès à une carte en PDF ou un format facile d'accès pour s'y référer.

LA PRÉSIDENTE :

3140 Les bassins 4 et 6 uniquement?

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

3145 Bien, il serait intéressant aussi, je ne veux pas pousser ma chance, c'est sûr que ce serait intéressant d'avoir la Nipissis aussi. Mais je vous dirai que la priorité ce soir, au moment où on se parle, c'est la 4 et la 6. Mais c'est clair qu'au niveau de la Nipissis, il y a de quoi aussi à regarder de ce côté-là.

3150 **LA PRÉSIDENTE :**

Quelque chose qui est relativement facile à faire.

M. DONALD GINGRAS :

3155 Les bassins 4 et 6, à première vue, semblent être dans l'aire commune. Donc, ce serait relativement facile. Il faut faire le travail, mais on va faire l'impossible.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

3160 Puis tant qu'à avoir l'ordinateur ouvert, pourquoi pas rajouter le réseau de routes? Ça, ce serait intéressant qu'est-ce qu'on a comme routes forestières déjà construites. Mais aussi, qu'est-ce qui est plus intéressant, c'est qu'est-ce qu'on prévoit construire. Et c'est là qu'on soulève la question.

3165 Les compagnies donnent bien les informations qu'ils veulent bien donner, mais il doit avoir quelque part des plans de coupe qui ont été déposés. Alors, qu'est-ce qu'on s'apprête à couper dans ces bassins versants là d'ici à la fin des plans généraux? Alors, quelles sont les intentions des mandataires ou du mandataire principal pour le 4 et le 6, en termes de plan de coupe.

3170

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça existe? Est-ce que c'est public? Vérifiez ça, monsieur Gingras. Vous reviendrez demain nous en parler.

3175

M. DONALD GINGRAS :

Oui, c'est ça, c'est parce qu'on a plusieurs plans qui sont déposés puis, à un moment donné, on se mêle un peu nous-mêmes. Mais les chemins précisément qui sont assez précis, ce n'est certainement pas à long terme, c'est peut-être pour les deux prochaines années ou quelque chose comme ça. Sinon, c'est ce qu'on appelle le Plan général d'aménagement forestier qui, lui, est bon jusqu'en 2025, mais au niveau de la localisation des chemins, c'est très imprécis.

3180

Peut-être qu'on pourrait tenter de répondre à votre question pour quelque chose comme les deux prochaines années.

3185

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Oui, ça me va les deux prochaines années. Puis pour répondre, vous avez dit: «est-ce que c'est public», oui, c'est public. C'est des compagnies plus audacieuses, il faut croire, qui acceptent de le mettre en ligne sur leur site Web. On parle, entre autres, de Tembec et Domtar qui maintenant mettent ça à la disponibilité du public. C'est sûr que plus que le public a accès à ces choses-là, mieux que c'est.

3190

3195

LA PRÉSIDENTE :

C'est bon.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

3200

Je poursuis ma petite liste d'épicerie? On parle aussi de est-ce qu'il y a des géosites exceptionnels? C'est des sites géologiques exceptionnels, soit identifiés formellement, soit des candidats comme géosites dans les deux sous-bassins identifiés.

3205

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Desrochers.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3210

Il n'y a aucun site géologique exceptionnel qui a été identifié dans ces secteurs-là.

LA PRÉSIDENTE :

3215 Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

3220 Évidemment, la question des espèces menacées et vulnérables va être couverte par la demande de madame Pommerleau plus tôt ce soir.

 La question des titres miniers. Est-ce qu'on en a dans les deux sous-bassins, évidemment titres miniers ou bail quelconque?

3225 **LA PRÉSIDENTE :**

 Monsieur Desrochers.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3230 Les informations ont été déposées déjà à la commission dans les états de situation. On retrouve des cartes pour chacun des projets d'aires protégées avec les titres miniers identifiés.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

3235 C'est bien. Je prendrais une précision aussi concernant la possibilité forestière. Tout à l'heure, on a fait état d'une possibilité forestière évaluée à 56 000 m³ pour le sous-bassin versant de la Ouapetec. Est-ce que c'est la possibilité actuelle une fois incluses les modifications de la Loi 71?

3240 **LA PRÉSIDENTE :**

 Monsieur Gingras.

3245 **M. DONALD GINGRAS :**

 La possibilité forestière, on l'a obtenue simplement en calculant, c'est-à-dire en additionnant les superficies forestières où il y a suffisamment de bois, ce qu'on appelle «les superficies forestières productives» et qui sont accessibles. Et à ces superficies-là, on connaît un taux de rendement moyen à l'hectare. Donc, on a multiplié par le rendement moyen à l'hectare et on a obtenu la possibilité forestière qui était affectée par le bassin de la rivière Ouapetec, qui était de 56 000 m³ à ce moment-là.

3255 **LA PRÉSIDENTE :**

 D'accord. Mais avec les nouvelles orientations qui sont préconisées...

M. DONALD GINGRAS :

3260 Non, il n'y a pas de soustraction de 20 %, à ce moment-là. C'est la possibilité forestière
réelle de ce territoire-là. Sauf que quand on calcule le prorata qui est influencé, on a divisé cette
superficie-là par la superficie globale de l'aire commune qui, elle, tient compte de la coupure de
20 %. Puis ça nous donne le ratio à ce moment-là qui, dans ce cas-là, est d'un peu plus de 5 %,
3265 étant donné que la possibilité forestière de l'aire commune est évaluée à 1 035 000 m³ en tenant
compte de la coupure de 20 %.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

3270 Je n'ai pas bien suivi. On s'entend là-dessus qu'une coupure de 20 % de la possibilité
totale de l'aire commune, mais vous réduisez seulement de 5 % dans le sous-bassin de la
Ouapetec. Je n'ai pas bien suivi pourquoi on est passé de 20 % à 5 %. Là, il me manque un petit
bout.

LA PRÉSIDENTE :

3275 Non, ce n'est pas tout à fait ça.

M. DONALD GINGRAS :

3280 Non. Le 5 % est obtenu en divisant la possibilité forestière de la rivière Ouapetec, qui est
de 56 000 m³ – donc, ça, c'est le numérateur – en la divisant par le dénominateur de possibilité
forestière globale de l'aire commune, qui est 1 035 000 m³.

LA PRÉSIDENTE :

3285 Ça donne simplement le pourcentage qui serait retiré. Ça représenterait 5 % de l'aire
commune. Ça ne se compare pas avec le 20 %.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

3290 Oui, c'est ça. Alors, ma question a dû être mal comprise à quelque part.

3295 Alors, on a dit tout à l'heure que la possibilité forestière pour le sous-bassin versant de la
Ouapetec était de 56 000 m³. Maintenant, on sait que avec la Loi 71 la possibilité forestière va
être revue à la baisse. Est-ce que ce 56 000 m³ a déjà été revu à la baisse. Est-ce que c'est la
possibilité maintenant.

LA PRÉSIDENTE :

3300 Moi, j'ai compris que non. J'ai compris que la réponse, 5 %... j'essaie de faire une synthèse, puis vous me corrigerez.

 Finalement, en comparant la possibilité forestière dans le bassin Ouapetec du global, c'est 5 % que ça représente. Qu'on tienne compte, qu'on enlève 20 % à un ou à l'autre, c'est
3305 pareil, ça fait 5 %. Mais si on veut regarder l'effet spécifique sur la Ouapetec, là, il faudrait enlever le 20 %. C'est ça? Pour le transformer avec un facteur de création d'emplois, comme on a vu hier...

 Si ce n'est pas ça, on recommence.

3310

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

 Moi, je vous ai compris, en tout cas.

3315

M. DONALD GINGRAS :

 Non, mais c'est ça, c'est une belle heure pour faire de l'arithmétique.

 Mais en réalité, l'impact se ferait sentir en 2008. Donc, en 2008, à ce moment-là, on va
3320 avoir les nouveaux calculs de possibilité forestière. Ce qui est dessous, le dénominateur, est-ce que ça va être supérieur à 1 035 000 m³ ou est-ce que ça va être inférieur ou ça va se rapprocher, on est présentement en train de faire les calculs.

 Donc, par contre, ça nous prenait un point de comparaison, et puis celui qu'on a pris,
3325 c'est le chiffre qu'on a présentement à la suite de l'application des recommandations du rapport de la Commission Coulombe. C'est le mieux que je peux répondre.

LA PRÉSIDENTE :

3330 À cette heure-là.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

 Mais ce que vous me dites, c'est que le 56 000, c'est la possibilité maintenant, une fois
3335 appliquées aux sous-bassins les recommandations de la Commission Coulombe.

M. DONALD GINGRAS :

 Non. Le 56 000, c'est l'évaluation qu'on a sur la base de critères scientifiques, les critères
3340 scientifiques habituels, de la possibilité forestière du bassin de la rivière Ouapetec.

La seule chose que je dis, c'est que quand j'évalue le ratio, l'influence, j'utilise à ce moment-là pour base de comparaison la possibilité forestière telle qu'elle est établie à la suite du rapport de la Commission Coulombe.

3345

LA PRÉSIDENTE :

On reviendra demain après-midi pour cet aspect-là parce qu'il y a encore quelqu'un d'inscrit au registre. D'accord?

3350

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Oui. Ce serait important de clarifier bien ça, histoire pour qu'on ait le bon chiffre.

3355

Et ce que je voulais savoir, c'est qu'on voit qu'il y a déjà une partie d'incluse dans le bassin versant de la Ouapetec. Donc, il y a déjà une perte de possibilité qui a été déjà enlevée depuis un certain temps par l'aire protégée. Maintenant, si on rajoute le sous-bassin versant de la Ouapetec, il faut prendre en considération qu'il y a déjà une partie qui a été allouée, qui a déjà été retranchée.

3360

Est-ce qu'on a une idée de c'est quoi cette petite partie-là qui est déjà dans l'air protégée actuelle? Si j'avais un pointeur, je pourrais exactement vous montrer de quoi je parle avec un support visuel.

3365

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y sur vos questions, puis étant donné l'heure tardive, monsieur Gingras va les prendre en note, puis on reviendra demain sur des réponses. D'accord?

3370

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Oui.

3375

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y sur vos questions, pour les préciser.

3380

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Je vais essayer d'être clair. Ici, on voit déjà que le sous-bassin versant, il y a déjà une perte de possibilité. Alors, dans le 56 000, le 56 000, c'est l'ensemble du bassin. Moi, ce qui m'intéresse à savoir, c'est qu'est-ce qu'il y a déjà de retranché au niveau du bassin avec le projet actuel.

3385 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez compris la question, monsieur Gingras?

3390 **M. DONALD GINGRAS :**

Je pense que oui. Ce qui est à la fois dans le bassin de la rivière Ouapetec et dans l'aire protégée actuelle. Je n'ai pas le chiffre, là.

3395 **LA PRÉSIDENTE :**

Demain.

3400 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

On poursuivra demain le calcul pour histoire de clarifier bien la perte de possibilité.

Maintenant, toujours histoire de bien documenter qu'est-ce qui se passe dans nos deux bassins versants, je sais qu'il va avoir une carte qui va être déposée pour le caribou forestier sous confidentialité, puis, bon, c'est très très bien que ça reste confidentiel, mais est-ce qu'on pourrait avoir quelques mots ou quelques précisions, sans dévoiler tous les «punchs» de la carte confidentielle.

Dans ces deux bassins versants là, est-ce qu'il y a des zones qui sont plus prioritaires que d'autres pour la conservation ou c'est vraiment les deux bassins versants qui se retrouvent être des habitats potentiels ou confirmés du caribou.

3410 **Mme JOHANNE LABONTÉ :**

À première vue, à voir la carte comme ça, les deux bassins se superposent aux secteurs d'intérêt qui avaient déjà été présentés sur la carte 6 qui a été déposée. Donc, c'est un secteur avec un habitat intéressant pour le caribou forestier, fréquenté par le caribou forestier.

Est-ce que c'est plus important que ce qu'il y a ailleurs? Écoutez, c'est de l'habitat potentiel. Je l'ai déjà mentionné, au niveau du caribou, on travaille à grande échelle sur l'ensemble du territoire. Donc, pour l'instant, c'est les seules précisions que je peux apporter.

3420 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

On parle d'habitat potentiel, mais sans casser le sceau de la confidentialité, il y a quand même des habitats qui sont confirmés. C'est dans cette optique-là que je voulais savoir s'il y avait des zones prioritaires à l'intérieur des deux sous-bassins versants.

LA PRÉSIDENTE :

3430 Madame Labonté.

Mme JOHANNE LABONTÉ :

3435 Je peux vous confirmer qu'il y a des observations récentes de caribou dans ces secteurs-là, dans les deux sous-bassins.

LA PRÉSIDENTE :

3440 Ça va?

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Bien, on va respecter la confidentialité.

3445 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

3450 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3455 Ça va pour ce soir?

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

3460 Oui, oui. Moi aussi, je suis tout mélangé.

LA PRÉSIDENTE :

3465 Monsieur Serge Lauzon, s'il vous plaît. Le dernier intervenant pour ce soir, je crois. Allez-y.

M. SERGE LAUZON :

Moi, je suis un simple citoyen.

3470 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous autres aussi.

3475 **M. SERGE LAUZON :**

Un peu plus renseignés que moi. Je voudrais savoir c'est quoi le pouvoir décisionnel des Innus pour protéger leurs intérêts dans la protection de la Moisie, du bassin? Étant donné que s'il y a des responsabilités communes pour les Québécois et les Innus, il doit avoir des retombées, des bénéfices, des emplois ou d'autres choses en commun aussi?

3480

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bertrand.

3485 **M. PIERRE BERTRAND :**

Madame la présidente, je vous avoue que je ne comprends pas parfaitement bien la question qui nous est destinée. Est-ce que je pourrais demander une précision?

3490 **M. SERGE LAUZON :**

Bon, je vais vous en donner une. En 1981, il y avait le rapatriement de la Constitution, puis j'ai marché de Montréal à Havre Saint-Pierre à pied, parce que toutes les provinces étaient représentées, mais aucun Autochtone au pays, même si Terre-Neuve ça ne faisait pas 40 ans qu'ils faisaient partie du Canada.

3495

L'année d'avant, l'Alberta fêtait 75 ans, c'est des descendants d'Ukrainiens et d'Allemands, je n'ai rien contre. Mais si eux autres étaient représentés, comment ça se fait que les Innus, les Autochtones en général au Canada: «On va parler peut-être pour vous autres, puis après ça on vous dira nos résultats».

3500

Ça fait qu'eux autres, je veux dire, qu'est-ce qu'ils ont comme pouvoir de décision? C'est bien beau vouloir les renseigner aussi, puis leur demander de poser des questions, mais est-ce qu'ils ont un pouvoir de décision à accepter ou pas accepter certaines choses dans tout ça?

3505

Puis si jamais ils ont de quoi à dire, est-ce qu'il y a des retombées financières ou des emplois ou whatever là? Je ne suis pas au courant comme vous, c'est pour ça que je vous pose la question.

3510 **M. PIERRE BERTRAND :**

Merci des explications. Nous avons rencontré à quatre occasions le Conseil de bande et certains membres, certains employés, à quatre occasions au cours des deux dernières années pour faire part des quatre projets dont il est question ce soir. Et on échangé de l'information.

3515

Nos collègues de Uashat-mak-Mani-Utenam nous ont même fourni plusieurs informations suite à un contrat aussi sur la situation culturelle, sur l'histoire. Ils nous ont fait part de certains aspects de leur vision des aires protégées.

3520

C'est ce que je peux vous dire pour le moment. On s'est échangé l'information. On a proposé les limites. On leur a montré ça. On en a discuté. Et ça se résume à peu près à ça pour le moment.

LA PRÉSIDENTE :

3525

Demain après-midi, on va avoir quelqu'un du secrétariat des Affaires autochtones qui va pouvoir répondre à des questions par téléphone.

M. SERGE LAUZON :

3530

Je travaille demain après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

3535

On va lui adresser la question.

M. SERGE LAUZON :

3540

Merci. Puis je peux en poser une deuxième aussi?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3545

M. SERGE LAUZON :

Tout à l'heure, il y avait une carte où on montrait, au sud du Camp Adams, une propriété privée. Je sais qu'il y a des Innus qui pêchent là-bas, puis ils ont des terrains qu'ils occupent. D'un côté, je pense que, je ne sais pas, légalement ça appartient à la Ville; puis l'autre côté, ça appartient au gouvernement.

3550

Mais étant donné qu'on a fait plein de barrages sur la Moisie, puis il y a bien des

3555 Autochtones de Uashat qui montaient eux autres la Sainte-Marguerite à l'époque, puis là ils vont à Moisie, puis étant donné que ça occupe plus de monde pour moins de place, est-ce qu'il est prévu qu'ils puissent occuper un peu plus long d'espace quelque part là, oui, ou ils sont confinés dans ce qu'ils occupent pour le moment pour tout le monde des deux bandes? Bien, c'est une bande légale, mais deux bandes effectives, là.

LA PRÉSIDENTE :

3560 Je ne comprends pas la question.

M. SERGE LAUZON :

3565 Étant donné qu'il y a le monde de Mani-Utenam puis de Uashat que maintenant il y a plus qui vont où est-ce qu'ils pêchent sur la Moisie, étant donné qu'ils ne peuvent pas aller sur la Sainte-Marguerite, ça fait comme deux fois plus de monde, est-ce qu'il est prévu qu'ils vont agrandir le terrain qu'ils vont pouvoir occuper quand ils vont à la pêche ou je ne sais pas là?

3570 **M. PIERRE BERTRAND :**

Écoutez, madame la présidente, je peux tenter une réponse. La première, c'est de dire que le territoire dont il est question par monsieur n'est pas inclus dans la proposition de réserve aquatique parce qu'elle est au sud. Alors, les statuts actuels demeureraient selon la proposition, par rapport à la proposition du ministère.

3575 Et la deuxième réponse que je pourrais vous donner, ce n'est absolument pas de notre juridiction, l'utilisation du territoire et les baux de villégiature ou les propriétés. C'est vraiment dans le champ de compétence de quelques collègues en face.

3580 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Desrochers, avez-vous une information à donner là-dessus?

3585 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Bien, si on avait de l'information, ce serait peut-être mon collègue monsieur Drolet du Territoire. Je ne sais pas s'il peut esquisser une réponse ou si à la limite, demain, avec les gens du secrétariat aux Affaires autochtones...

3590 **M. CONRAD DROLET :**

3595 Non, je n'ai pas de réponse actuellement à donner là-dessus. Je pense ce que vous faites mention, c'est peut-être les négociations autochtones qui se passent au niveau du gouvernement. Mais à mon niveau, je n'ai pas d'information là-dessus. Peut-être que justement

le secrétariat pourrait donner un élément de réponse là-dessus.

M. SERGE LAUZON :

3600 Ça veut dire que demain, je vais être absent pour avoir mes deux réponses.

LA PRÉSIDENTE :

Demain soir?

3605

M. SERGE LAUZON :

Demain soir, vous êtes là aussi? Oui, O.K.

3610 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, on ne sait pas.

M. SERGE LAUZON :

3615

On verra, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3620 Ça va dépendre s'il y a des gens demain.

M. SERGE LAUZON :

Je travaille demain après-midi, oui. Je vous remercie beaucoup.

3625

LA PRÉSIDENTE :

Alors, si vous voulez laisser votre adresse, on va vous envoyer les réponses par écrit.

3630 **M. SERGE LAUZON :**

Ah! merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3635

Ça va être dans les transcriptions aussi.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

3640 Oui, également demain, la commission aimerait parler de l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec et le Conseil de bande innu Takuaikan Uashat-mak-Mani-Utenam concernant la protection, la recherche biologique, la gestion du saumon de l'Atlantique, de l'omble de fontaine anadrome sur la rivière Moisie.

3645 Et on aimerait également que le ministère des Ressources naturelles puisse nous déposer l'entente officielle signée, qui a été prise par le Conseil de bande et le gouvernement, signée par monsieur Hamad.

3650 Et on aimerait également, si c'est possible, d'avoir copie des documents ou des rapports qui ont été produits tels que demandés par cette entente-là concernant la Moisie, entre autres, et un rapport annuel déposé au ministre qui fait état de la situation. Alors, s'il y a des rapports possibles et entente, ça nous intéresserait de les avoir.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3655 Monsieur le commissaire, on peut effectivement regarder ce qu'on peut déposer. Ce qu'on m'a dit, pour l'entente, ça ne causait pas de problème. Pour les autres documents, on va voir ce qui a été rendu public ou qui a été déposé par les Autochtones. Et demain, on pourra vous apporter ça.

3660

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Monsieur David Trudel, s'il vous plaît.

3665

M. DAVID TRUDEL :

Rebonsoir.

3670 **LA PRÉSIDENTE :**

Rebonsoir.

M. DAVID TRUDEL :

3675

J'ai plusieurs petites précisions que je veux apporter. Ça va être assez bref compte tenu de l'heure. Puis j'aurais peut-être une ou deux questions à placer qui vont être brèves aussi.

LA PRÉSIDENTE :

3680

D'accord.

M. DAVID TRUDEL :

3685 La première, je voudrais porter à votre attention un colloque qu'il y a eu par la Chaire de
sylviculture et faune à Baie Comeau, au mois de mars, où est-ce que docteur André Plamondon,
qui est une sommité mondiale au niveau de la recherche au niveau des effets des bassins
versants au niveau des impacts hydriques, a fait une présentation où est-ce qu'il a mentionné, il a
3690 fait état de recherches qui démontraient que l'OPMV, dont monsieur Gingras faisait allusion tout à
l'heure, est bel et bien efficace au niveau du respect du 50 % de récolte au niveau des bassins
versants. Même que dans les cas similaires à ce qu'on retrouve sur la Côte-Nord, ici dans le cas
de la rivière Moisie, Ouapetec, où est-ce qu'on a des bassins à pente forte, les pourcentages
pourraient même être supérieurs à ça sans avoir d'impact au niveau de l'augmentation du débit de
pointe des cours d'eau.

3695

À ce moment-là, je vous inviterais peut-être à faire soit venir monsieur Plamondon pour
vous expliquer ses recherches et les recherches mondiales qui ont été faites là-dessus. Parce que
c'est une information, je pense, qui est très importante dans le cas présent.

3700

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, j'ai des yeux qui regardent, ça veut dire: «une lettre à écrire». Non, ça
ne veut pas dire ça nécessairement. Mais vous nous donnerez les coordonnées et on pourra lui
demander de témoigner par téléphone.

3705

M. DAVID TRUDEL :

À la limite, on pourrait peut-être l'inviter dans la deuxième partie des audiences aussi.
C'est une proposition.

3710

LA PRÉSIDENTE :

On verra.

3715

M. DAVID TRUDEL :

Parfait. Après ça, c'est une précision que j'aimerais apporter aussi à votre intention au
niveau d'une question que monsieur Girard amenait tout à l'heure en début de séance, à savoir
les mètres cubes qui étaient impliqués directement dans les aires protégées projetées.

3720

Je vais réitérer encore un aspect que j'amenais hier. Bon, il y a des parcellaires exclues,
mais ça, je vous en passe, j'en ai assez dit hier. Par contre, pour Uniforêt, ce qui est important
de voir, ce n'est pas nécessairement l'implication immédiatement de l'aire protégée, mais c'est
l'implication sur le territoire au complet.

3725

Donc, on parle de 56 000 m³ pour la Ouapetec, mais si le 56 000 m³ est gelé par l'aire protégée, bien, ça gèle, je n'amènerai pas de chiffre parce qu'on est en train de faire les calculs aussi là, mais ça gèle beaucoup plus de bois en arrière de ça. Donc, ça a des impacts beaucoup plus majeurs pour la région au niveau des emplois.

3730

Ça, c'était une autre précision que je désirais apporter. Je ne sais pas si ça amène d'autres questions? Non? Je vais passer à mon autre point.

LA PRÉSIDENTE :

3735

Est-ce que ce serait possible qu'il y ait une sorte de compromis à ce moment-là? Est-ce que c'est le bois qui est plus en amont qui vous intéresse?

M. DAVID TRUDEL :

3740

Je vous dirais que c'est tout le bois qui est dans ce coin-là. Puis ce qui arrive, c'est qu'en montant sur le dessus des montagnes, le bois est beaucoup moins intéressant compte tenu du fait qu'il n'y a pas beaucoup de dépôts, donc des conditions de croissance beaucoup moindres au niveau de la forêt.

3745

Les dépôts sont dans les vallées et dans les coulis qui sont sur le dessus des montagnes aussi. Mais quand on monte vraiment en altitude sur les montagnes, le bois se fait beaucoup plus rare, sauf qu'il y a plusieurs vallées ou sous-vallées qui sont au nord de la rivière Ouapetec, puis il y a une accessibilité aussi dans ces coins-là qui est faisable via le bassin de la rivière Ouapetec.

3750

Mais encore là, on est en train d'analyser l'ensemble du bassin versant qui se trouve entre le bassin de la Sainte-Marguerite et la rivière Moisie, compte tenu du fait, comme je vous disais hier après-midi, qu'on avait quand même des intentions, depuis 2000, d'aller récolter des bois dans ces secteurs-là, puis qu'on a toujours déposé avec tous nos plans quinquennaux, au niveau du ministère, nos intentions. Malgré le fait qu'on savait les réticences qui allaient arriver de la part de l'APRM, on les a toujours déposées pour relancer les discussions et faire avancer les dossiers, qui n'ont jamais abouti à date pour des raisons X. Mais c'est juste dans les dernières planifications qu'on a décidé de retirer ces superficies-là parce qu'ils nous enlevaient une marge de manoeuvre pour d'autres parties sur le territoire.

3760

Mais à moyen terme, la compagnie Uniforêt et les autres bénéficiaires de CAAF de l'aire commune 94-20 ont des intérêts assez significatifs pour ces zones-là.

LA PRÉSIDENTE :

3765

Vous allez nous indiquer les mesures que vous pourriez prendre pour protéger

davantage peut-être une zone sensible?

M. DAVID TRUDEL :

3770

Effectivement, il y a plusieurs mesures qui ont déjà été présentées et qui ont été élaborées en collaboration avec la Direction de l'environnement du ministère des Ressources naturelles du Québec. Dans ce temps-là, c'était le nom qu'ils avaient. Ils ont changé plusieurs fois de nom.

3775

Puis ces mesures-là ont été faites en collaboration avec des biologistes et avec d'autres spécialistes au niveau de l'hydrologie aussi. Mais on avait effectivement présenté des choses qui vont faire partie intégrante de notre mémoire.

3780

Une autre précision que je voulais apporter, c'est par rapport au commentaire de monsieur Parenteau tout à l'heure, qui disait que des interventions à l'extérieur du 60 mètres d'une rivière pouvaient avoir des impacts majeurs au niveau de l'érosion dans le cours d'eau.

3785

L'élément qui a été apporté dans le coin de la rivière Moisie, c'est un cas spécifique isolé qui a été fait dans les... les années exactes, je ne pourrais pas vous dire. Mais l'information que j'ai retenue, parce que j'ai quand même pris connaissance de ce cas-là quand j'ai commencé à travailler pour Uniforêt, l'information que j'avais obtenue, c'est qu'il y a eu une erreur. Dans le sens que lors de la construction de chemins, il y a eu une perforation au niveau de la couche indurée des sols et c'est ce qui aurait causé ce nouveau bassin versant là.

3790

Sauf que dans le RNI, présentement, il y a des notions ou des normes qui sont imposées à cet effet-là de ne pas défoncer les couches indurées des sols. Puis on a des attentions particulières à apporter dans ces cas-là pour éviter justement ces situations-là. Je pense que le gouvernement a appris des erreurs qui se sont passées par le passé.

3795

LA PRÉSIDENTE :

Et si un autre événement comme ça se produisait, est-ce que vous avez une responsabilité, que vous pourriez même avoir des poursuites au civil?

3800

M. DAVID TRUDEL :

Je ne pourrais pas vous dire à ce niveau-là. Mais d'après moi, oui.

3805

LA PRÉSIDENTE :

Ça fait que vous devez faire attention.

M. DAVID TRUDEL :

3810

Il faut faire attention. C'est des impacts majeurs aussi. Nos intentions ne sont pas d'arriver et de tout démolir. On veut quand même exploiter la forêt d'une façon saine. C'est nos intérêts. C'est dans l'intérêt de tout le monde de faire ça.

3815

Je passe à mon prochain point. Tout à l'heure, on parlait... je pense que c'est monsieur Parenteau aussi ou monsieur Gagnon qui amenait le fait de dire que quand on coupait 50 % plus 1 d'une forêt boréale, ce n'était plus une forêt boréale.

3820

Là, je vais enlever mon casque de Uniforêt, je vais mettre mon casque d'ingénieur forestier. Une forêt boréale ou une forêt tout court, ça a plusieurs stades de développement, dont un qui est la régénération et la croissance. On ne peut pas dire qu'on fait de la déforestation en récoltant le bois. La déforestation, selon moi, en tant qu'ingénieur forestier, c'est quand on va faire un parking ou des choses comme ça où est-ce que la forêt ne pourra plus repousser. En tout cas, ça, c'est une précision que je voulais apporter au niveau des stades évolutifs de la forêt.

3825

Puis monsieur Gagnon, une question aussi qu'il amenait, c'était de dire, des questions par rapport aux bassins 4 et 6, je crois, au niveau de la rivière Moisie. Ces bassins-là, de l'expérience que j'ai du territoire, ont le même genre de forêt que le reste de notre territoire de l'aire commune 94-20. Il n'y a pas de particularité spécifique au niveau des âges et au niveau des structures de peuplement dans ces coins-là. C'est pas mal tout similaire. C'est les mêmes cycles de feu, c'est les mêmes précipitations, c'est les mêmes conditions que le reste de l'aire commune. Ce que monsieur Gingras pourra vous préciser dans sa cartographie. Puis je pourrais mettre la main à la pâte, ça, ça ne me dérange pas.

3830

3835

Peut-être que mes patrons et/ou prédécesseurs n'ont pas fourni l'information au niveau du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, mais dans le contexte actuel, je ne vois pas de problème à fournir l'information. On ne peut pas diffuser l'information parce qu'on n'est pas propriétaire, c'est le ministère qui est propriétaire, sauf qu'on peut donner des légendes ou des choses comme ça qu'on a développées, qui vont pouvoir faciliter leur tâche.

3840

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Gingras?

3845

M. DONALD GINGRAS :

De toute manière, je pense qu'on est en mesure, mais on vous remercie de votre aide. Ce que j'allais dire aussi, demain il y a une grève de prévue, donc ça va être difficile d'avoir des informations pour demain après-midi. Je pense qu'on n'en aura pas. Tout ce qu'on nous a demandé, c'est impossible parce qu'on n'aura pas de personnel.

3850

LA PRÉSIDENTE :

Ce serait peut-être mieux qu'on fasse la séance demain soir?

3855

M. DONALD GINGRAS :

Normalement, la grève est terminée demain avant-midi. Donc, demain après-midi, nous, on serait là, en tout cas, puis on n'aura pas les informations. Si vous la faites demain soir, peut-être que ça aiderait à accumuler une information demain après-midi. Par contre, avec notre personnel...

3860

LA PRÉSIDENTE :

Vous nous enverrez l'information par écrit, par la suite.

3865

M. DAVID TRUDEL :

J'ai pratiquement fini. Ça ne sera pas long.

3870

Tout à l'heure, je disais qu'on avait déjà des intentions, depuis 2000, d'aller récolter dans le coin de la rivière Ouapetec. J'inviterais peut-être monsieur Gagnon à venir me voir pour que je lui en fasse état des intentions qu'on avait dans le temps.

3875

C'est sûr que l'ensemble du bassin dans ce coin-là, même s'il y a des parcelles exclues, l'analyse qu'on en fait, c'est qu'on est capables d'opérer dans ces parcelles-là et de sortir le bois. Donc, l'ensemble du bassin qui se retrouve entre la Sainte-Marguerite et la rivière Moisie est pratiquement totalement tout opérable au niveau des contraintes opérationnelles qu'on peut avoir au niveau forestier.

3880

Je voulais apporter une précision aussi, parce que je voyais tout à l'heure qu'il y avait des problèmes au niveau de la possibilité annuelle de coupe. Je n'entrerai pas dans les détails, sauf que l'interprétation que je fais de la Loi 71, moi, de mon côté, c'est que la possibilité forestière s'applique sur un territoire donné, quand on fait le calcul, sauf que la Commission Coulombe ont suggéré au gouvernement de faire une réduction immédiate de 20 % en attendant les prochains calculs.

3885

Donc, le 20 %, ce n'est que du théorique et ne s'applique pas à une partie de territoire précise, comme on aurait pu le sous-entendre tout à l'heure au niveau de la Ouapetec. Le volume qui se dégage au niveau des analyses de possibilité de la Ouapetec, et peu importe c'est quoi le sous-bassin ou le bassin versant, c'est un volume qui est directement relié à ce bassin-là.

3890

3895 À ce moment-là, nous, de la manière qu'on fonctionne, on prend le calcul de possibilité
qu'on a fait, le dernier, parce que présentement les informations relatives au prochain, on ne les
a pas, ce n'est pas nous qui le faisons, c'est le ministère, alors ce qu'on veut faire, c'est prendre
le territoire, le simuler comme il a été la dernière fois, et prendre le territoire relatif à chaque sous-
bassin et de dire: «Si j'enlève ce bassin-là, ma nouvelle possibilité est de combien affectée», puis
ça, ça va me donner le volume de possibilité relatif à chaque bassin versant. Ça, c'est une
analyse aussi qu'on va faire et qu'on va déposer dans notre mémoire, incluant la partie au niveau
3900 des parcellaires exclues.

Dernière chose que je voulais faire, c'était une question au niveau des habitats du caribou
pour l'ensemble de l'aire commune 94-20.

3905 On parle d'habitats propices dans certaines zones où est-ce que les inventaires ont été
ciblés. Sauf que nous, de ce qu'on connaît du dossier, c'est que le caribou se retrouve dans ces
zones-là mais pourrait aussi bien se retrouver ailleurs, parce que le territoire offre une panoplie de
sites où est-ce que le caribou pourrait se retrouver. Donc, s'il se retrouve là, c'est parce que lui a
préféré s'en aller là, mais il pourrait se tasser un peu plus à l'ouest ou un peu plus au nord ou un
3910 peu plus au sud, puis il aurait les mêmes habitats.

Ça fait que j'aimerais peut-être avoir des précisions là-dessus.

Mme JOHANNE LABONTÉ :

3915 C'est ce que j'ai essayé d'illustrer un petit peu tout à l'heure lors de mon intervention,
possiblement que je ne me suis pas exprimée aussi clairement en raison de l'heure tardive.

3920 Mais effectivement, ce que je voulais illustrer, c'est qu'il y a des habitats intéressants,
mais on travaille sur l'ensemble du territoire où on retrouve des habitats intéressants pour le
caribou aussi. Donc, ce n'est pas nécessairement spécifique, mais il faut travailler partout sur
l'ensemble de l'aire commune pour s'assurer de maintenir l'aire de distribution du caribou forestier.

LA PRÉSIDENTE :

3925 D'accord.

M. DAVID TRUDEL :

3930 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci.

3935 Est-ce que monsieur Gilles Couture peut venir demain après-midi?

M. GILLES COUTURE :

Ça prendrait une minute, madame.

3940

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

3945

M. GILLES COUTURE :

Bonsoir. Gilles Couture, compagnie minière Québec Cartier. Mon intention n'était pas prévue. C'est simplement que je voulais apporter un élément de précision concernant ce qu'on a jassé tantôt pour l'épandage d'huile sur la voie ferrée.

3950

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3955

M. GILLES COUTURE :

Je ne veux pas parler au nom de QNS & L, ce n'est pas mon intention, mais simplement apporter une précision concernant notre pratique à nous.

3960

On étend effectivement un lubrifiant sur la voie ferrée, qui n'est pas de l'huile. C'est un produit dont je pourrais fournir la nature parce que je ne l'ai pas avec moi ce soir. Mais ce que je peux vous dire, c'est que c'est là pour diminuer la friction sur la voie ferrée. C'est un produit, nous autres, dont on a même profité d'une aide financière du Conseil national de recherche pour identifier ce produit-là.

3965

Et ça a même un effet positif. Dans le sens qu'en réduisant la friction, ça diminue la consommation de diesel de nos locomotives, par le fait même légère diminution des émissions de gaz à effet de serre. Donc, ce n'est pas une pratique nécessairement générale d'épandre de l'huile sur les voies ferrées. C'est le seul point que je voulais faire.

3970

LA PRÉSIDENTE :

Et depuis quand vous avez changé de matériel?

3975 **M. GILLES COUTURE :**

C'est relativement récent à ce niveau-là. Je ne pourrais pas vous dire. Par contre, au préalable, je ne crois pas non plus que c'était de l'huile nécessairement qu'on utilisait. Mais je sais que le produit en question date peut-être de quelques années actuellement.

3980

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va attendre les précisions là-dessus.

3985

M. GILLES COUTURE :

Ça va me faire plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

3990

Merci. On a reçu des questions des internautes. Mais si ça ne vous fait rien, on va donner suite demain après-midi. Alors, bonne fin de soirée. Alors, on reprend dans l'après-midi, à 1 h 30.

3995

* * * * *

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4000

Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.

4005